



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration de M. Julius Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

2. M. NYERERE (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre longue expérience diplomatique et vos talents personnels bien connus sont pour nous la garantie que, sous votre direction, l'Assemblée générale est en bonnes mains. Recevez les meilleurs vœux de succès du peuple tanzanien. Vous pouvez être assuré de la totale coopération de la délégation tanzanienne tout au long de votre mandat.

3. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général pour l'œuvre qu'il a déjà accomplie afin de renforcer cette organisation et, en particulier, pour ses efforts en Afrique australe. Comme je l'ai dit précédemment du haut de cette tribune, le Secrétaire général et son personnel ne peuvent faire plus que nous assister, nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous aider à prendre des décisions pour la cause de la paix et faciliter la mise en œuvre des décisions que nous adoptons. Les forces de paix des Nations Unies peuvent nous donner du temps, mais si nous, Membres de l'Organisation, et en particulier les Membres puissants, ne voulons pas vraiment la paix, ou si nous ne sommes pas disposés à payer fût-ce un faible prix pour la paix, alors le personnel des Nations Unies ne peut que bien peu, même s'il peut quelque chose. C'est pourquoi je le remercie, et en particulier notre compétent Secrétaire général, pour les grands efforts déployés en notre nom.

4. J'ai pris la parole pour la dernière fois à la vingt-cinquième session [1867^e séance] de l'Assemblée générale, en octobre 1970, et la plus grande partie de mon allocution était consacrée aux problèmes du colonialisme et du racisme en Afrique australe. Depuis lors, des progrès ont été accomplis : l'Angola, le Mozambique et les autres territoires qui étaient à cette époque des colonies portugaises sont aujourd'hui des nations souveraines Membres de cette organisation. Il en est de même du Zimbabwe. Mais la paix et la liberté ne sont pas venues dans notre région.

5. Le danger que la lutte pour la liberté en Afrique australe puisse devenir confuse à cause du conflit entre l'Est et l'Ouest est devenu plus apparent et plus grave. La Namibie est toujours occupée par l'Afrique du Sud et les mouvements que l'on pouvait voir apparaître au cours des années 70 en vue d'isoler dans la communauté mondiale l'Afrique du Sud qui pratique l'*apartheid* semblent

aujourd'hui s'inverser. En fait, loin d'être forcée de se trouver sur la défensive à cause de la pression mondiale, l'Afrique du Sud a pu attaquer ses voisins en provoquant bien peu de réactions de la part de la communauté internationale. Elle n'a reçu qu'une condamnation verbale — et encore — en réponse à ses attaques contre le Mozambique et le Lesotho, à ses activités de déstabilisation dans ces pays ainsi qu'au Zimbabwe et en Zambie, et à la suite de ses innombrables agressions contre l'Angola, qui ont abouti à l'occupation d'une partie du territoire angolais.

6. Les tentatives de l'Afrique du Sud en vue de déstabiliser ses voisins s'intensifient. Pourtant, l'Afrique du Sud est traitée par nombre d'entre nous comme si elle était un membre respectable de la communauté mondiale pouvant être encouragé par un engagement constructif à être un bon voisin. Et lorsque ces pays recherchent un soutien mondial, certains Membres de l'Organisation des Nations Unies disent que si seulement ils évitaient de provoquer l'Afrique du Sud ils ne souffriraient pas des problèmes économiques, sociaux et politiques que les attaques sud-africaines leur occasionnent. La provocation à laquelle ils font allusion est leur opposition ouverte et publique à l'*apartheid*, ainsi que l'accueil des réfugiés venant de l'Afrique du Sud.

7. Malheureusement pour les voisins de l'Afrique du Sud, la provocation réelle est leur existence même. L'exemple, en particulier le long de ses frontières, de nations indépendantes qui proclament l'égalité de l'homme et essaient de promouvoir la dignité de l'homme est une menace continue pour le régime d'*apartheid*.

8. Le choix pour les pays voisins de l'Afrique du Sud est donc très clair : ou ils deviennent complices de ce régime raciste ou ils doivent être prêts à se défendre contre ses attaques, et les Nations Unies doivent ou les soutenir dans leur défense ou devenir elles-mêmes complices des attaques de l'Etat raciste contre son propre peuple et ses voisins. Dans ce contexte, les Nations Unies représentent tous nos Etats, conjointement et individuellement. La neutralité en matière de racisme est immorale et politiquement insoutenable à long terme.

9. Ce n'est pas uniquement en matière d'*apartheid* que les Nations Unies ont la responsabilité d'imposer leur volonté à l'Afrique du Sud. Nous — les Nations Unies — avons retiré à l'Afrique du Sud son mandat concernant le gouvernement de la Namibie. Après de longues discussions et consultations, le Conseil de sécurité a adopté, il y a cinq ans déjà, la résolution 435 (1978). Cette résolution avait pour but le transfert des pouvoirs au peuple de la Namibie et la cessation de la guerre de libération menée dans ce pays. Depuis, les négociations sur la mise en œuvre de cette résolution ont traîné en longueur. L'Afrique du Sud a constamment bloqué le plan et inventé de nouvelles objections, alors que la South West Africa People's Organization [SWAPO] a fait concessions sur concessions en vue d'obtenir la paix.

10. A la suite des délibérations du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a récemment assumé un rôle essentiel dans les négociations. Agissant en notre nom, il s'est rendu en Afrique du Sud. Il a signalé que le plan de transition tel qu'établi et négocié était aujourd'hui accepté par

les deux parties, mais l'Afrique du Sud refuse de commencer à le mettre en œuvre parce que l'Angola a des troupes cubaines qui l'aident à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

11. Je dois réaffirmer, une fois de plus, que la Tanzanie rejette catégoriquement cette tentative de lier l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes cubaines de l'Angola. Nous savons que l'Afrique du Sud a adopté cette politique au cours des deux dernières années, encouragée par un membre permanent du Conseil de sécurité. Nous savons que l'Afrique du Sud demeurera sur ses positions avec l'encouragement de cet Etat. La Tanzanie continue de dire que l'Angola est un Etat souverain indépendant qui a souffert d'une agression extérieure dès sa naissance. Ce pays a le droit de décider lui-même en ce qui concerne ses besoins de défense. Toute tentative faite pour lier l'indépendance de la Namibie aux décisions souveraines de l'Angola doit être rejetée à l'unanimité par les Nations Unies.

12. Le peuple de la Namibie a un pays. C'est pour la liberté de son pays de se gouverner lui-même qu'il combat. Ce dont il souffre, c'est du colonialisme persistant de l'Afrique du Sud, et non pas de la privation d'un foyer. Le peuple non blanc de l'Afrique du Sud a un pays, l'Afrique du Sud. Ce dont il souffre, c'est des maux de la discrimination raciale sous le régime d'*apartheid*. Même les tentatives faites par l'Afrique du Sud en vue d'empêcher les Noirs d'avoir la citoyenneté du pays en créant ce que l'on appelle des foyers nationaux indépendants ne sont pas reconnues par la communauté internationale. Nous continuons de reconnaître le droit du peuple de l'Afrique du Sud à toute l'Afrique du Sud.

13. Par ailleurs, le peuple de Palestine n'a pas de foyer. C'est une nation sans pays. En 1947, bien avant l'existence de la Tanzanie, l'Assemblée générale a décidé que, pour donner un foyer au peuple juif sans abri, la terre de Palestine devait être divisée en deux. Cette décision comportait ses propres complications. Il n'est guère étonnant que les Palestiniens et d'autres Arabes l'aient rejetée et se soient opposés à sa mise en œuvre. Mais, songeant aux souffrances du peuple juif en Europe, la communauté internationale a appliqué le Plan de partage [résolution 181 (II)]. La raison d'être de cette décision était de redresser les torts causés par le fascisme d'Hitler au peuple juif.

14. Aujourd'hui, c'est le peuple de Palestine qui est sans foyer. On conteste même son droit à la bande de Gaza et à la Rive occidentale. Comment l'humanité peut-elle tolérer cette injustice ? Comment la communauté internationale peut-elle reconnaître le « droit » du peuple juif à une partie de la Palestine, tout en refusant au peuple arabe de Palestine le droit de créer son propre Etat sur au moins une partie de ce territoire ?

15. La Tanzanie reconnaît l'Etat d'Israël. Mais nous ne reconnaissons pas le droit de cet Etat de refuser une patrie au peuple palestinien ni de refuser de négocier avec les représentants authentiques de ce peuple, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Nous ne reconnaissons pas davantage le droit d'Israël de commettre à son gré des actes d'agression contre ses voisins, d'occuper de grandes parties du Liban et de conditionner son retrait à l'action des autres.

16. L'Organisation des Nations Unies a encouragé la création de l'Etat d'Israël. Les deux superpuissances étaient mêlées à la décision initiale de partage de la Palestine. Toutes deux ont donc la responsabilité de travailler ensemble, de concert avec la communauté internationale, pour garantir au peuple palestinien l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, y compris le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine.

17. J'aimerais aborder maintenant un problème mondial auquel l'Afrique attache beaucoup d'importance et qui la concerne tout particulièrement.

18. A l'Assemblée et au cours d'innombrables réunions internationales, grandes et petites ainsi que lors des travaux de plusieurs commissions internationales de haut niveau, nous avons discuté des problèmes de la pauvreté dans le monde, des travaux des institutions financières et commerciales mondiales et des responsabilités économiques réciproques de nos pays. Pourtant, la cruelle vérité c'est que l'indécence — bien plus, l'obscénité — d'une pauvreté absolue gagne de plus en plus de terrain et touche de plus en plus de gens dans le monde que jamais. L'écart entre les pays riches et les pays pauvres se creuse de plus en plus au fil des ans. Et, ces dernières années, la richesse nationale de nombreux pays africains, qui était déjà tombée à un niveau sans précédent, a connu une nouvelle réduction. En fin de compte, les liens économiques étroits entre les pays du tiers monde et les pays développés ont fait que les problèmes de la pauvreté des pays du tiers monde ont eu des effets néfastes sur les économies des pays riches.

19. Voilà les faits. Ils sont incontestables. Je crois que tous s'accordent à dire qu'ils sont finalement incompatibles avec la paix mondiale. Mais, quand on commence à en analyser les causes et l'action à entreprendre pour les changer, c'est alors que des divergences surgissent entre nous, notamment entre ce qu'on appelle maintenant le « Sud économique » et les membres dominants du « Nord économique ». En outre, nos discussions sont devenues depuis quelque temps de plus en plus stériles. Plus il y a de conférences internationales et moins on obtient de résultats.

20. D'une manière générale, nous achevons nos réunions en nous félicitant les uns les autres pour nos discours et en convenant de nous réunir à nouveau, dans un nouvel effort visant à arrêter une ligne d'action. Occasionnellement, certains pays ont, à titre individuel, augmenté leur assistance économique aux pays pauvres, ou amélioré leurs conditions d'assistance à la suite d'une réunion. Mais d'autres Etats ont parfois réduit leur assistance ou en ont aggravé les termes. Dans l'un et l'autre cas, le fond et la base des relations économiques entre nos Etats n'ont été que très rarement améliorés par nos réunions. En fait, à en juger par la crise économique évidente qui étreint à présent le monde entier, ces relations ont empiré. En attendant, les institutions et les systèmes internationaux actuels se sont montrés de moins en moins capables d'assumer leur rôle, qui est de promouvoir le commerce et la prospérité à travers le monde. En quoi nous sommes-nous donc trompés ?

21. Lors de nos conférences nous nous réunissons en tant que gouvernements. Cela est normal parce qu'il faut prendre des décisions. Notre objectif est de discuter d'un problème et de trouver une solution. Mais chacun d'entre nous commence par exposer sa propre position à ce sujet, ce qui à son avis ne va pas et le type d'action — si c'est le cas — qu'il serait prêt à appuyer. A partir de ces positions bien arrêtées, on commence à négocier. Au sein des commissions et dans les couloirs de nos salles de conférence, on discute de savoir qui cédera sur telle ou telle chose et ce qu'il demandera en retour. Dans une réunion importante, on rencontre en général des « ultras » et au milieu parfois des « médiateurs ». Le résultat est soit un triomphe apparent pour le plus intransigeant — intransigeance tout à fait inutile si le gouvernement entêté n'est pas également puissant —, soit un simulacre de consensus, que l'on peut interpréter d'une dizaine de façons et qui ne donne que peu de résultats, si ce n'est aucun. Car nous réunissant comme des adversaires, nous nous

quittons comme tels, que nous criions ou non victoire, que nous pensions ou non que notre réunion s'est soldée par un échec.

22. Pourtant, il devient de plus en plus évident que nous avons en commun nombre d'objectifs économiques internationaux. Il semble également probable que des discussions orientées positivement pourraient conduire à un accord sur la façon dont nous pourrions œuvrer ensemble pour y parvenir.

23. Premièrement, tous les pays — qu'ils soient capitalistes, socialistes, agricoles, industriels, pauvres ou riches — aspirent à une certaine stabilité économique internationale et en ont besoin. Les sociétés d'affaires — qu'elles soient publiques ou privées — préfèrent connaître d'avance les coûts futurs de production et les quantités de matières premières nécessaires ou disponibles. Plus la période de gestation d'un investissement est longue, plus importante est la stabilité pour ceux qui envisagent cet investissement. Les travailleurs aussi veulent avoir l'assurance qu'ils pourront gagner leur vie à l'avenir. Le problème essentiel pour nous tous est donc la création, ou le rétablissement, de cette stabilité économique qui est la base nécessaire à notre futur bien-être. Dans les années 50 et 60, cette tâche a été réalisée, dans une certaine mesure tout au moins, par le FMI et autres institutions de Bretton Woods. Mais il est clair que ces organisations ne s'acquittent plus de cette fonction, car bien qu'existant toujours il n'y a pas pour autant de stabilité et encore moins de progrès économique.

24. Deuxièmement, il n'est aucun pays qui désire connaître la famine ou la faim, les épidémies ou les maladies, la guerre ou les troubles sociaux qui en sont les conséquences, où que ce soit dans le monde. Ces maux ne se limitent plus aux frontières nationales; leurs effets se font sentir jusque dans des pays distants de milliers de kilomètres. Nous devons attaquer ensemble le problème de la pauvreté dans le monde. La question n'est pas de savoir si nous devons le faire mais comment nous pouvons ensemble agir avec le plus d'efficacité.

25. Troisièmement, tous les pays — riches ou pauvres — désirent accroître la richesse dont disposent leurs populations. Qu'ils soient élus ou non, tous les gouvernements savent qu'il est plus facile d'éviter les troubles lorsque les populations jouissent d'un niveau de vie en hausse, et vice versa. Et tout le monde sait que l'agitation sociale d'un pays peut se répercuter sur le pays avec lequel il commerce normalement ou a d'étroites relations d'un autre ordre.

26. Cet intérêt légitime du progrès et du bien-être des uns et des autres ne donne à aucun Etat le droit de s'ingérer politiquement dans les affaires d'un autre Etat. Néanmoins, cet intérêt implique qu'à plus long terme nous souffrirons tous si le système économique international a toujours une incidence négative sur les rémunérations qu'un type particulier d'économie ou de travailleur peut gagner. Cela implique que nous bénéficierions tous d'un système qui faciliterait la prospérité de ceux à qui nous souhaitons vendre ce que nous produisons, et qui protégerait la possibilité de nos créanciers de nous rembourser en produisant et en vendant des biens. En effet, sur le plan économique, un client appauvri n'est pas un bon client, un homme démuné ne sert à rien à un agriculteur et un créancier en faillite est une catastrophe pour une banque.

27. Nous partageons tous ces intérêts. Mais, à l'heure actuelle, on ne sait pas clairement si, devant la crise mondiale qui règne en ce moment, les pays riches comprennent encore qu'ils sont inévitablement liés aux pays pauvres. Car nous entendons parler de projections économiques, de programmes d'action, comme si la reprise

après la récession actuelle devait commencer parmi les riches, au niveau interne et entre les riches. Les pays pauvres, dit-on, seront ensuite entraînés forcément dans le même sillage lorsque les riches auront surmonté leurs propres problèmes de chômage, de faiblesse de la demande et de faible production. Entre-temps, on laisse entendre que le transfert des ressources des pays riches vers les pays pauvres doit diminuer en termes réels et que toute augmentation importante des liquidités internationales doit être rejetée par crainte de ses effets inflationnistes éventuels sur les pays riches.

28. Cette façon de parler et les actes qui s'en inspirent représentent un autre exemple du fait que l'on n'arrive pas à examiner un problème mondial sous un angle mondial, et ce au détriment, en fin de compte, des riches autant que des pauvres. En 1980, le rapport de la Commission Brandt¹ parlait de la nécessité urgente d'adopter des mesures internationales en vue d'éviter les dangers de l'effondrement économique, social et politique dans de nombreux pays du tiers monde, avec les conséquences qui en résulteraient pour la paix dans le monde et la prospérité dans les pays développés. Le rapport contenait des propositions qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

29. Plus tôt cette année, la Commission a publié un second rapport². On y trouvait aussi des propositions, des propositions pratiques élaborées par des gens qui viennent tant du Nord que du Sud et qui ont des attitudes idéologiques variées face aux problèmes économiques. A en juger par la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, et par bien d'autres indications, il semble que nous soyons une fois de plus sur le point d'ignorer le travail qu'ils ont durement réalisé et le succès qu'ils ont obtenu en parvenant à un accord sur des questions de fond. Pourtant, les événements survenus entre 1980 et 1983 sont venus étayer la première analyse de la Commission Brandt. Il y a eu des bouleversements sociaux, des crises financières ou économiques, en même temps qu'un malaise politique et un déplacement des alliances dans bien des pays pauvres du monde. En outre, ce que l'on appelle la « reprise économique » dans les pays développés continue de « commencer » et d'essayer des revers en raison de la menace de quelque nouvelle catastrophe dans le tiers monde ou de quelque nouveau changement provoqué par des facteurs économiques dans la structure des relations politiques mondiales.

30. En soulignant ces faits, je n'ai nullement l'intention d'accuser de mauvaise foi le peuple d'une nation quelconque ou un dirigeant quelconque, et encore moins de maltraiter qui que ce soit. Tout comme le monde est plein d'exemples de misère, de dégradation et de mort que l'on pourrait éviter, de même il est plein d'exemples de générosité de l'homme à l'égard d'autres hommes. Le problème ne réside pas dans l'inhumanité délibérée des peuples dans le monde riche, ni dans la malveillance des dirigeants mondiaux. Le problème est dû au fait que nous n'avons pas su reconnaître que le problème des pays pauvres n'est qu'une partie — même s'il s'agit d'une partie importante — d'un problème mondial commun. Et ce problème exige que nous agissions tous conformément à notre force relative.

31. Même la partie prioritaire du problème qui est liée aux pays pauvres n'est pas simple. De plus, ce n'est pas un problème unique. Nous, les pauvres, entendons fréquemment parler des millions de dollars qui ont été « déversés » dans nos pays et d'une certaine assistance économique qui nous a été accordée. On nous signale nos échecs et nos erreurs, et c'est vrai qu'ils existent, car tout le programme, en termes historiques, en est encore à son

commencement. Nous sommes tous, pays donateurs et pays bénéficiaires, prêteurs et emprunteurs, en train d'apprendre comment développer une nation dans le monde du XX^e siècle en essayant de développer. Nous sommes tous en train d'apprendre à marcher en marchant. Et, en même temps, avec le transfert délibéré des ressources vers le tiers monde par l'intermédiaire de l'assistance, des prêts à des conditions de faveur, ou de l'investissement privé, il y a un transfert occulte et automatique des ressources du tiers monde pauvre vers les pays riches, alors que les dettes sont remboursées avec des intérêts parfois très élevés, alors que les bénéfices des entreprises du tiers monde sont versés pour des débours ailleurs et alors que les conditions du commerce international sont toujours plus défavorables aux producteurs de matières premières.

32. La crise économique et le déséquilibre dans le monde existent bel et bien. Le chômage s'accroît sans cesse dans le Nord, sans parler des taux de croissance économique plus lents; il existe des crises de dette internationale qui menacent toute la structure du commerce et de la finance sur le plan mondial; les pays moins développés deviennent encore plus pauvres et leurs chances de progrès futurs s'estompent de plus en plus. Par ailleurs, les négociations Nord-Sud connaissent la stagnation, et il y a même certains milieux qui souhaiteraient qu'il n'y ait pas de négociations globales. Où pouvons-nous aller? Où est l'issue du marais dans lequel il semble que nous nous enfonçons?

33. Ce problème à l'échelle mondiale ne peut être résolu que si toutes les nations travaillent de concert. C'est pour cette raison que nous — les pauvres — avons lancé un appel aux grandes nations du monde pour qu'elles permettent le déroulement de négociations globales véritables. Nous leur renouvelons cet appel pour qu'elles s'y décident, pour qu'ensemble nous trouvions enfin des solutions véritables à nos problèmes communs. Mais si certaines nations n'ont pas encore compris qu'il s'agissait d'un problème mondial ou si elles ne se sentent pas en mesure, à l'heure actuelle, de s'associer à cette tâche, alors les autres doivent faire tout ce qu'elles peuvent dans ce sens, que ce soit en petits groupes ou en groupes plus larges.

34. Les institutions de Bretton Woods ont été mises en place sans l'Union soviétique et ses alliés. Pendant près de 20 ans, elles ont servi les objectifs de leurs membres d'origine. Aujourd'hui, il apparaît clairement que ces institutions ne peuvent pas répondre aux besoins des pays pauvres et, par conséquent, qu'elles ne peuvent pas véritablement servir les intérêts des pays riches dans un monde interdépendant comme le nôtre. Leur échec est en partie dû au fait qu'elles ne disposent pas des fonds nécessaires, mais plus encore à celui que ni leurs structures ni leurs règlements ne les destinaient à traiter des problèmes de la pauvreté.

35. Le monde n'est plus le même depuis le milieu des années 40. Un changement s'impose maintenant pour permettre à ces institutions d'aborder tant les problèmes des pays en développement que ceux des pays développés. Si nous sommes incapables de travailler tous ensemble pour répondre aux besoins des années 80, alors, que ceux des gouvernements du Nord et du Sud, qui ont compris combien il était nécessaire d'agir, se réunissent pour voir ce qu'ils peuvent faire. Point n'est besoin de fermer la porte aux nations qui ne sont pas encore prêtes à agir. Mais ne permettons plus non plus à certaines nations, aussi puissantes soient-elles, d'empêcher qui que ce soit de faire ce qui est en son pouvoir pour éviter de sombrer dans la catastrophe qui nous guette.

36. S'attaquer aux problèmes économiques du monde moderne implique que l'on reconnaisse l'interdépendance de toutes les nations. Cela signifie aussi que l'on utilise certaines des ressources mondiales — davantage que nous ne le faisons maintenant — pour les investir dans le progrès des peuples, dans leur créativité et leur productivité. Enfin, cela veut dire s'attaquer de front à la pauvreté et à l'arriération, là où elles se trouvent, c'est-à-dire dans le tiers monde, en partant des principes de la croissance organique. Nous ne devons pas attendre à des résultats rapides. Moins les nations seront nombreuses à coopérer à cette tâche et plus les progrès seront lents. Bien sûr, il vaut mieux un petit nombre de nations décidées à agir que pas d'action du tout. Néanmoins, je lance un appel pressant pour que s'ouvrent maintenant, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, les négociations globales.

37. A nous, les pauvres, on demande souvent d'où vont venir ces ressources supplémentaires. Le monde ne manque pas de ressources; il manque seulement de la volonté politique nécessaire pour s'attaquer à l'indécence qu'est la pauvreté du monde. Lorsqu'une superpuissance, ou une nation riche, ou même relativement riche décide que quelque chose est nécessaire, en général elle le fait. Il n'y aura pas de ressources disponibles tant que les riches n'auront pas décidé que l'élimination de la pauvreté dans le monde est une question de priorité.

38. Si le revenu national dans les pays riches a augmenté pendant les deux dernières décennies et s'il continue d'augmenter aujourd'hui — bien qu'à un rythme plus lent —, il n'en demeure pas moins que, pratiquement, aucune partie de cette augmentation n'a été mise de côté en vue de soulager la pauvreté du tiers monde. Par exemple, le pourcentage du produit national brut des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] réservé à cette fin a été plus faible en 1978, comme maintenant d'ailleurs, qu'en 1965. Suggérer que lorsque la récession sera finie on pourra s'attaquer à la pauvreté dans le monde n'est guère convaincant.

39. En 1982, le monde a dépensé 850 milliards de dollars en armements, alors que le montant de l'aide publique au développement consentie par les pays de l'OCDE et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole représentait 36 milliards de dollars environ. Selon le *Rapport sur le développement dans le monde, 1983* publié par la Banque mondiale, le flux net des prêts publics garantis par l'Etat à 34 pays à faible revenu, y compris l'Inde et la Chine, représentait à peine plus de 5 milliards de dollars en 1981. Les investissements nets, privés et directs, étaient eux de l'ordre de 500 millions de dollars, dont près de la moitié allait à un pays producteur de pétrole.

40. Cela m'amène à ma dernière observation. Quelles sont ces « dépenses de défense » auxquelles nous accordons tous une priorité si élevée? Toutes les nations, y compris les plus pauvres, ont un budget d'armements et de défense, mais plus de la moitié des dépenses mondiales totales sont celles des superpuissances, et une proportion importante de ce qui reste est le fait de leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] et de l'Organisation du Traité de Varsovie.

41. Certains croient que le potentiel de dissuasion des blocs respectifs contribue au maintien de la paix. Si cela est vrai, alors l'objectif a été atteint. Chaque bloc a suffisamment d'armes pour détruire l'autre et nous tous nombre de fois. Et pourtant, un homme, une femme ou un enfant ne peuvent être tués qu'une fois. Pour avoir la supériorité militaire sur une nation ou un adversaire potentiel point n'est besoin de pouvoir anéantir sa population onze fois plutôt que dix.

42. Certains d'entre nous voient dans le nombre d'armes déployées au sol, en l'air, sur mer et sous l'eau, prêtes à l'usage à n'importe quel moment, un danger permanent pour le monde. Ce danger serait moins présent si l'on détruisait une partie des armements existants.

43. Négocier le désarmement n'est pas simple, même si l'on en a véritablement la volonté. Néanmoins, un gel nucléaire fournirait une base sérieuse de négociation en faveur du désarmement, car en ce moment même de nouvelles armes sont produites à un rythme plus rapide que celui auquel on tente de parvenir à un accord sur le contrôle des armes existantes.

44. La difficulté du désarmement est due avant tout au manque de confiance entre les nations et entre les hommes. Cette méfiance peut être alimentée par bien des choses, mais je crois qu'à la racine on trouve la peur. Lorsque Moscou ou Washington font une nouvelle proposition en matière de désarmement, la première réaction immédiate de l'autre est le soupçon négatif. Certes, il serait plus constructif de réagir à toute nouvelle initiative de l'autre partie en répondant par le consentement de discuter l'idée ensemble pour voir si elle est valable. Et faut-il faire ces propositions publiquement ? Une proposition publique appelle une réponse publique. Mais est-ce la meilleure façon de traiter de questions aussi vitales que le désarmement nucléaire ?

45. Il est nécessaire d'adopter une attitude positive si l'on veut résoudre les problèmes internationaux. Nous habitons tous la même planète. Ni les retombées nucléaires, ni la peste bubonique, ni la violence engendrée par la déception, ni même les souffrances d'une famine que l'on pourrait éviter ne peuvent être limitées à des frontières nationales ou même à des continents. Le développement, le désarmement, l'environnement représentent tous des problèmes mondiaux, même lorsque nous les percevons sous l'angle de nos Etats souverains indépendants. Nous pouvons et nous devons les traiter en travaillant tous ensemble car, au pire, nous pouvons nous faire tort les uns les autres, et, au mieux, nous pouvons tous bénéficier de la coopération sur la base de l'égalité.

46. Si nous en décidons ainsi, l'Organisation des Nations Unies peut être un instrument de la paix, de la paix fondée sur la façon d'attaquer les problèmes mondiaux pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire les problèmes communs d'une humanité commune.

47. Peut-être que nous ne nous aimons pas les uns les autres. Peut-être nous méfions-nous les uns des autres. Mais là n'est pas la question. En ce XX^e siècle, nos nations doivent travailler ensemble afin de survivre. L'alternative est de mourir — nous tous et tous nos peuples. Le choix est le nôtre : coopérer lentement et bâtir avec peine, ou entraîner le chaos complet inévitable, l'insécurité et le désastre.

48. Décidons de travailler ensemble pour le bien de l'humanité.

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier M. Julius Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie, de sa déclaration historique.

50. L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de M. Petar Tanchev, premier vice-président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie. Au nom de l'Assemblée, j'ai le plaisir de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

51. M. TANCHEV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*]* : Monsieur le Président, je suis très heureux de

vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, sous votre direction compétente, les travaux de la session seront fructueux et couronnés de succès. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Hollai, pour la compétence dont il a fait preuve lorsqu'il occupait ce poste au cours de la trente-septième session. Je saisis cette occasion pour féliciter également le Secrétaire général.

52. Au nom de mon pays, je souhaite cordialement la bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Etat de Saint-Christophe-et-Nevis.

53. A l'heure actuelle, plus que jamais auparavant, l'attention de tous les peuples s'attache aux activités de l'Assemblée générale. Il en est ainsi parce que les principaux problèmes de notre temps et, en particulier, celui de la manière de prévenir la guerre et de préserver la paix ont acquis une importance littéralement vitale pour le destin de chaque individu, de chaque nation et de l'humanité tout entière. Il en est ainsi parce que la situation internationale actuelle donne tout lieu d'être très gravement alarmé. Il n'y a guère eu de période aussi complexe ou aussi tendue dans l'ensemble de l'histoire depuis la seconde guerre mondiale que l'époque que nous vivons aujourd'hui.

54. Tout cela résulte de la politique poursuivie par les Etats-Unis d'Amérique et certains pays de l'OTAN, dont l'objectif est d'acquérir une supériorité stratégique et militaire sur l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les autres pays de la communauté socialiste. Cette politique a abouti à une escalade effrénée de la course aux armements. Elle a dangereusement accru les tensions dans différentes régions du monde et a enflammé de nouveaux foyers de crise.

55. L'affrontement total, qui est également reflété dans certaines tentatives de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays socialistes et d'orchestrer des campagnes de calomnies, fait partie intégrante de cette politique.

56. L'exemple le plus récent à cet égard est la campagne lancée contre l'Union soviétique à l'occasion de l'incident mettant en cause un aéronef sud-coréen. Tout en exprimant nos profonds regrets devant la perte de vies humaines, nous restons convaincus, en même temps, que toute la responsabilité de cette tragédie incombe aux forces qui ont, de sang-froid, conçu et exécuté cet acte criminel de provocation. Ces forces sont allées si loin dans leurs insinuations qu'elles ont même refusé de prendre les mesures élémentaires normales pour assurer l'arrivée du chef de la délégation de l'Union soviétique à la session de l'Assemblée générale.

57. Cette politique dans les affaires internationales n'a, en fait, aucun avenir et n'a aucune chance de succès tant dans le domaine politique que dans le domaine militaire. Du fait des risques extrêmement dangereux qu'elle comporte pour le destin des peuples, cette politique s'est naturellement heurtée à la résistance de la majorité écrasante des Etats qui ont profondément à cœur le maintien de la paix et la promotion d'une coopération internationale équitable et mutuellement profitable. Cela a été réaffirmé avec éloquence dans les décisions de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 [voir A/38/132], décisions qui, comme on le sait fort bien, sont un facteur positif important dans l'arène internationale. En même temps, la politique de réarmement et d'affrontement a provoqué des protestations dans les couches les plus larges de la communauté internationale.

58. Jamais auparavant il n'y a eu sur cette terre autant d'armes, ni des armes aussi terrifiantes, capables de

*M. Tanchev s'est exprimé en bulgare. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

détruire la vie. C'est pourquoi l'humanité n'a jamais eu autant besoin qu'on déploie les efforts les plus énergiques pour préserver la paix et éliminer la possibilité qu'une guerre nucléaire ne devienne une horrible réalité. Préserver la vie sur la terre et sauver la civilisation humaine est la tâche cardinale de notre époque.

59. La République populaire de Bulgarie est convaincue que, pour sortir de cette situation, il faut renoncer à la politique d'affrontement et de la course aux armements et s'engager sur la voie d'un désarmement véritable, en particulier dans le domaine nucléaire. Une base saine et réaliste sur laquelle nous pouvons compter pour la réalisation de cet objectif se trouve dans l'équilibre des forces militaires et stratégiques existant. Toute l'évolution du monde depuis la guerre montre que tout effort visant la supériorité militaire est vain et ne fait qu'augmenter la menace d'un conflit nucléaire total. La voie qui permet d'assurer la sécurité de chaque Etat et du monde dans son ensemble passe inévitablement par la réduction de l'affrontement militaire et le désarmement. Seule la politique du désarmement et de la détente offre une variante à l'anéantissement mutuel.

60. A l'heure présente, cette vérité irréfutable a acquis un caractère d'extrême actualité en Europe. Une question d'importance essentielle pour les peuples européens ainsi que pour les autres peuples du monde est traitée là, en Europe, à l'heure actuelle. Le choix devant lequel est placé notre continent exige une fois de plus que, en rejetant les écrans de fumée dressés par la propagande, les faits soient revus de la manière la plus sensée possible, et qu'une évaluation froide et réaliste soit faite de leurs conséquences. La vérité c'est que le déploiement prévu de nouveaux missiles nucléaires à portée intermédiaire des Etats-Unis dans certains pays européens occidentaux membres de l'OTAN vise à assurer la supériorité militaire unilatérale et représente une préparation méthodique à une première frappe nucléaire contre les pays socialistes. L'argument selon lequel le déploiement de ces missiles faciliterait la conclusion d'un accord sur la réduction des armements manque totalement de fondement. Bien entendu, nos pays seront contraints de prendre des contre-mesures pour assurer leur légitime défense. Le seul résultat tangible du déploiement des nouveaux missiles en Europe occidentale serait l'élévation du niveau d'affrontement nucléaire et l'augmentation du risque de transformation du continent en une arène de conflit nucléaire. A notre époque nucléaire, la sécurité de certains Etats ne peut être réalisée au détriment de la sécurité des autres. Il revient à tous les Etats et dirigeants politiques de prendre cela en considération.

61. Les pourparlers de Genève entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sont entrés dans une étape cruciale. Cependant, l'accélération des préparatifs pour le déploiement des nouveaux missiles des Etats-Unis, qui se poursuivent parallèlement aux pourparlers, cause une très grave préoccupation. A notre avis, il n'est pas trop tard pour choisir de parvenir à un accord équitable reposant sur le principe de l'égalité et d'une sécurité égale. Il ne faut pas laisser passer cette occasion historique. A cet égard, les récentes propositions constructives avancées par l'Union soviétique représentent un important progrès.

62. En tant que pays européen, la République populaire de Bulgarie soutient que la responsabilité devant les générations présentes et futures implique l'élimination du danger nucléaire en Europe, donnant ainsi un élan nouveau à la détente, de telle sorte que l'Europe puisse devenir un continent de paix, exempt d'armes de destruction massive, dans lequel tous les Etats entretiendront des relations de coopération sur la base de l'égalité totale et du respect mutuel, dans l'intérêt du progrès et de la prospérité des nations.

63. Un signe d'espérance à cet égard est l'heureuse conclusion de la réunion de Madrid. Elle confirme une fois de plus que, à condition qu'il y ait une bonne volonté politique, il est possible, même dans la situation internationale compliquée que nous connaissons actuellement, de poursuivre un dialogue pouvant aboutir à des accords mutuellement acceptables. A notre avis, il est essentiel, pour que le processus entamé à Helsinki se poursuive et s'approfondisse, de faire en sorte que les relations en Europe se développent conformément à l'esprit et à la lettre de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975. Compte tenu des problèmes d'actualité extrêmement urgents auxquels doit faire face notre continent, nous soulignons comme étant particulièrement importante et prometteuse, la décision de convoquer une Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe.

64. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions d'Europe et du monde revêt une très grande importance pour le maintien de la paix. C'est pourquoi la République populaire de Bulgarie non seulement appuie les propositions réalistes avancées à cet effet, mais aussi œuvre activement en ce sens.

65. Située dans la péninsule des Balkans, la République populaire de Bulgarie a un enjeu vital dans la réalisation de l'idée de transformer cette région en une zone exempte d'armes nucléaires. Les propositions concrètes de mon pays tendant à accélérer les efforts à cette fin sont également bien connues. Elles sont pleinement conformes à la politique de principe de paix, de compréhension et de coopération dans les Balkans, politique que la République populaire de Bulgarie a constamment suivie. A titre d'exemple éloquent à cet égard, je voudrais rappeler notre proposition de signer un code de relations de bon voisinage entre les pays de cette partie de l'Europe. Cette politique de principe répond aux meilleurs intérêts de tous les peuples des Balkans et de l'Europe et contribue véritablement au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

66. Située tout près de la Méditerranée, la République populaire de Bulgarie a intérêt à encourager la paix et la coopération dans cette région et envisage avec un vif intérêt toutes les initiatives constructives prises à cette fin.

67. Pour la République populaire de Bulgarie ainsi que pour les autres pays de la communauté socialiste, l'aspiration à la paix découle du caractère même du système socialiste. Une société qui est entièrement vouée au travail et à la construction pour l'avantage de tous ses membres ne saurait souhaiter la guerre. Cette société n'a pas besoin de la guerre; la guerre est étrangère à sa nature même. Cette société a besoin de paix ainsi que d'une coopération internationale équitable et mutuellement avantageuse. C'est précisément pour cette raison que les Etats de la communauté socialiste ont constamment poursuivi et continueront à poursuivre une politique de principe constructive pour la défense de la paix, le renforcement de la sécurité internationale, la promotion de la confiance et la coopération entre les peuples. Dans le monde actuel, il n'y a pas d'autre voie que celle de la coexistence pacifique entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents et l'édification de relations internationales sur la base du respect rigoureux des principes de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

68. A cette époque particulièrement importante — je dirais même critique — pour l'avenir de l'humanité, la politique pacifique des pays de la communauté socialiste a été une fois de plus réaffirmée dans la Déclaration politique adoptée à Prague le 5 janvier 1983 [A/38/67], et dans la déclaration commune, adoptée à Moscou le

28 juin 1983 [A/38/292]. Ces documents contiennent des évaluations détaillées de la situation internationale actuelle, ainsi que des initiatives et propositions constructives et réalistes visant à réduire les tensions et à résoudre les problèmes cardinaux de l'heure — en premier lieu, l'élimination du danger de guerre nucléaire, la cessation de la course aux armements et la poursuite du désarmement sur la base de l'égalité et d'une sécurité égale.

69. Malheureusement, ces propositions et initiatives concrètes en vue de réduire la menace militaire en Europe et dans le monde n'ont pas reçu une réponse adéquate de la part des Etats membres de l'OTAN.

70. La proposition tendant à conclure un traité sur le non-recours mutuel à la force et le maintien de relations pacifiques n'a toujours pas reçu de réponse concrète.

71. On continue à méconnaître la volonté clairement exprimée de la majorité des pays du monde, selon laquelle tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent suivre l'exemple de l'URSS et s'engager à ne pas être les premiers à les utiliser.

72. Il n'y a pas eu non plus de réaction positive à la proposition soviétique visant à ce que tous les Etats dotés d'armes nucléaires procèdent à un gel, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, des armements nucléaires qu'ils possèdent [A/38/244].

73. Juste avant l'ouverture de la présente session, l'Union soviétique a présenté une proposition importante et d'actualité en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre [A/38/194]. Nous nous félicitons de cette proposition et l'appuyons. Elle est pleinement conforme aux efforts constants déployés par l'Organisation mondiale pour empêcher le lancement de la course aux armements dans l'orbite spatiale.

74. La proposition des Etats parties au Traité de Varsovie d'ouvrir des négociations sur la limitation des activités navales, la réduction des armements navals et l'extension aux mers et aux océans des mesures propres à accroître la confiance, est également bien connue. Cette question a acquis une importance encore plus grande en tant que partie substantielle des efforts déployés pour empêcher la guerre nucléaire.

75. La République populaire de Bulgarie est profondément préoccupée par l'absence de progrès réels dans les efforts visant à éteindre les foyers de tension existants.

76. La situation au Moyen-Orient continue d'être très dangereuse, la région étant de plus en plus transformée en première ligne de la politique globale d'agression de certains Etats impérialistes. Avec leur encouragement et leur appui, Israël continue son agression contre les peuples libanais et palestinien. Nous condamnons catégoriquement ces actions et insistons pour qu'Israël se retire complètement du Liban ainsi que de tous les territoires arabes qui ont été occupés en 1967 et depuis. Nous exigeons la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat.

77. La République populaire de Bulgarie est convaincue que la seule voie correcte pour parvenir à un règlement global, juste et durable du problème du Moyen-Orient, tel qu'il est souligné dans la Déclaration de Genève sur la Palestine³, est la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris la participation indispensable, sur un pied d'égalité, de l'OLP, seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

78. Nous appuyons les efforts pour parvenir à une solution juste et pacifique du problème de Chypre, garantis-

sant l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre, impliquant une démilitarisation totale de l'île et le respect des intérêts des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs.

79. A la suite de l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste de Pretoria et de sa politique d'*apartheid* et d'agression contre les Etats africains indépendants de la région, la situation en Afrique australe reste tendue et dangereuse. La République populaire de Bulgarie appuie sans réserve la lutte légitime pour l'autodétermination et l'indépendance menée par le peuple namibien sous la direction de son seul représentant authentique, la SWAPO. Notre position s'harmonise pleinement avec la volonté de la majorité des Etats du monde, qui a été exprimée de façon très catégorique dans les décisions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue à Paris du 25 au 29 avril 1983.

80. La présence militaire et l'intervention directe des Etats impérialistes dans les affaires intérieures d'un certain nombre de pays représentent une menace non seulement pour la sécurité de tel ou tel pays ou région, mais aussi pour la paix et la sécurité du monde. Nous lançons un appel résolu pour que cesse la campagne de menaces et de provocations contre Cuba, l'intervention étrangère au Nicaragua, toute ingérence dans les affaires intérieures de ces pays ou d'autres pays d'Amérique centrale. Nous espérons que les efforts des pays du Groupe de Contadora pour trouver une solution pacifique à ces problèmes seront couronnés de succès.

81. Nous voudrions réitérer que la République populaire de Bulgarie appuie de tout cœur les propositions avancées par les Gouvernements de la République démocratique d'Afghanistan, de la République socialiste du Vietnam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea, ainsi que de la République populaire démocratique de Corée, tendant à réduire les tensions autour de ces pays, à résoudre les différends par la négociation, pour assurer la paix et la tranquillité de leurs peuples. L'élimination de l'intervention impérialiste en Afghanistan, l'instauration d'une zone de paix et de stabilité en Asie du Sud-Est et la réunification pacifique de la Corée contribueront énormément au renforcement de la paix et de la sécurité en Asie et dans le monde entier.

82. Les Nations Unies ont un grand rôle à jouer dans la solution des problèmes clefs de l'époque contemporaine qui touchent les intérêts de tous les Etats et de tous les peuples.

83. Le maintien de la paix et la fin de la course aux armements sont les conditions préalables les plus importantes pour une heureuse solution de ces problèmes socio-économiques et autres problèmes urgents qui menacent la prospérité de l'humanité.

84. Nous attachons une importance particulière aux problèmes du développement. En tant que pays ayant une économie stable et dynamique, nous tenons à la suppression des obstacles et barrières artificiels et à la promotion d'une coopération équitable et mutuellement profitable, dont la garantie serait la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. A cet égard, nous appuyons l'exigence tendant à ce que soient rapidement entamées les négociations globales et nous sommes prêts à étudier toute proposition constructive dans ce domaine important.

85. En conclusion, je voudrais revenir au thème sous-jacent de ma déclaration : celui de savoir comment préserver la paix et épargner à notre planète une catastrophe

nucléaire. Pour nous, Bulgares, il ne peut y avoir qu'une seule réponse. Comme l'a dit Todor Zhivkov, secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie :

« La question à l'heure actuelle est la suivante : ou nous vivrons en paix les uns avec les autres, ou nous anéantirons les uns les autres. Par conséquent, la conclusion principale que nous devons en tirer ne peut être que la suivante : il convient d'édifier pas à pas, de façon consistante et décisive, des rapports internationaux nouveaux, des rapports reposant sur la coexistence pacifique entre les Etats dotés de systèmes sociaux différents. »

86. Aujourd'hui, comme par le passé, nous sommes prêts à coopérer avec tous ceux qui sont véritablement partisans de la paix, de la compréhension internationale et d'une coopération mutuellement profitable. Nous continuerons à œuvrer pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, dans le respect scrupuleux des principes et objectifs consacrés dans la Charte. Ces principes et objectifs répondent aux intérêts de tous les peuples. La République populaire de Bulgarie continuera à contribuer activement à leur réalisation.

87. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Petar Tanchev, premier vice-président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, de son importante déclaration.

88. L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de l'honorable père Walter H. Lini, premier ministre de la République de Vanuatu. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

89. Le père LINI (*Vanuatu*) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous présente ainsi qu'à votre pays les félicitations chaleureuses et les vœux les plus sincères du Gouvernement et du peuple de Vanuatu à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Cette session promet d'être extrêmement importante et sera peut-être l'une des réunions internationales les plus critiques de l'histoire contemporaine. Nous sommes certains que votre direction sera à la mesure de cette tâche et qu'elle sera le reflet de vos nombreuses années d'expérience et d'habileté diplomatiques, de votre jugement prudent et mûrement étudié, ainsi que du courage et de la franchise pour lesquels vous-même, votre gouvernement et le peuple du Panama sont connus.

90. Sous votre direction, nous prévoyons la même profondeur dans la réflexion et la même impartialité qui ont caractérisé nos délibérations lors de la dernière session, sous la direction avisée de M. Imre Hollai, de la Hongrie. Son mandat, lui aussi, a été difficile, mais il a acquis la reconnaissance de toute la communauté internationale.

91. Nous croyons également que les félicitations sont de mise à l'égard d'un autre diplomate éminent, M. Davidson Hepburn, représentant des Bahamas. Sa candidature au poste de Président de l'Assemblée générale de cette année a renforcé le processus démocratique à l'Organisation des Nations Unies et a été une manifestation visible et digne de la vitalité de la démocratie de l'Organisation. Sa candidature a été importante également pour deux autres raisons. Premièrement, il représente un pays qui, comme le nôtre, est un petit Etat insulaire en développement. Les difficultés et les besoins particuliers de ce genre d'Etat sont très souvent négligés

dans l'arène internationale. Deuxièmement, son pays se trouve dans une sous-région, les Caraïbes, qui, comme notre propre sous-région, le Pacifique Sud, est souvent aussi négligée. Nous espérons que la candidature de M. Hepburn attirera enfin l'attention sur le fait que toutes les nations comme tous les peuples ont été créés égaux.

92. Le Panama est aussi un petit pays de par sa taille, mais il est grand de par son caractère et sa réputation. C'est pourquoi la course amicale à la présidence de l'Assemblée générale de cette année a fait de nous tous des gagnants. Elle nous a donné l'occasion unique de choisir entre deux candidats hautement qualifiés venant de petits pays. Pour cette raison, nous vous saluons tous les deux et vous rappelons que nous vous serons reconnaissants à jamais.

93. Nous félicitons également le Gouvernement et le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis, autre petit Etat insulaire en développement, à l'occasion de son accès à l'indépendance et de son admission en tant que 158^e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Sa présence parmi nous renforce l'Organisation et sa démocratie et témoigne de l'universalité de l'humanité et de cet organisme mondial.

94. Il est parfois nécessaire d'applaudir un acte de démocratie ici, à l'Organisation des Nations Unies, parce que certains ne pratiquent pas toujours ce qu'ils prêchent. Il y a ceux qui épousent une croyance en la dignité et en l'égalité de toute l'humanité et de toutes les nations et qui, pourtant, ignorent les pays plus petits jusqu'au moment où ils recherchent nos votes sur une question particulière. Il y a ceux qui professent leur croyance en la liberté d'expression et qui, pourtant, ne se félicitent pas de l'exercice de cette liberté par des Etats plus petits qui, à l'occasion, pourraient prendre des positions différentes des leurs. Il y a ceux qui nous disent croire en un libre marché des idées. Néanmoins, ils ne sont pas toujours clients du marché où ces idées sont présentées, et lorsque l'envie les en prend, ils menacent même de fermer le marché ou de le forcer à aller ailleurs parce qu'ils n'aiment pas toujours les idées qui y sont présentées.

95. Il est évident que cette façon de penser n'est pas seulement irrationnelle mais malheureusement aussi imprévoyante et assez infantine. Heureusement pour l'humanité, l'ONU est encore une grande organisation. Elle n'est certainement pas parfaite. Rien de ce qu'a créé jusqu'ici l'humanité ne peut prétendre à la perfection. Toutefois, c'est peut-être la meilleure et la plus importante institution que nous ayons créée jusqu'à présent. Si nous en avons la volonté, nous pouvons la renforcer et l'améliorer, mais seulement si nous en avons la volonté et si nous respectons et renforçons ses décisions et son processus démocratique.

96. Ceci ne veut pas dire que ces critiques ne viennent pas de sociétés démocratiques. En fait, il est ironique que leurs propres sociétés soient, à bien des égards, des modèles de démocratie pour la protection des droits individuels. Nous souhaitons simplement qu'ils s'arrêtent un moment pour réfléchir sur les idéaux démocratiques d'autres sociétés, y compris celles qui accordent une grande importance à la protection des droits collectifs. En outre, nous souhaitons que chacun accorde un plus grand soutien à la pratique de la démocratie plutôt qu'à l'exercice du pouvoir dans les délibérations internationales.

97. A Vanuatu, nous devons beaucoup aux Nations Unies, comme toute nation qui était une colonie à la fin de la seconde guerre mondiale. Parmi ceux qui doivent beaucoup aux Nations Unies, il convient de mentionner les millions de personnes qui ne souffrent plus des ravages

de la faim et de la maladie, ou qui ont un abri pour dormir, ou qui peuvent lire grâce aux travaux réalisés par les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies. Les nations, grandes et petites, doivent beaucoup à l'Organisation parce qu'elle leur a fourni une enceinte universelle de discussions et d'échanges alors qu'il n'y en avait aucune auparavant.

98. Il est bien entendu qu'on ne peut pas attribuer à l'ONU tous les progrès réalisés par l'humanité depuis 1945, mais on peut certainement lui attribuer le mérite d'avoir fait suffisamment pour que nous en soyons tous fiers. L'une des réalisations de cette organisation mondiale, et qui n'est pas la moindre, est qu'elle a su nous réunir de tous les coins du monde et qu'elle nous a permis de communiquer plus facilement et de nous connaître, comblant ainsi les fossés artificiels de soupçon et de méfiance. On ne saurait blâmer l'Organisation des Nations Unies si nous, les Membres de cette organisation, n'avons pas su saisir pleinement cette occasion.

99. A Vanuatu, nous avons de la chance. En effet, notre société est libre et ouverte et nous nous trouvons dans une région dont les voisins respectent notre droit de tirer nos propres conclusions et de développer notre pays à notre façon. Nous sommes fiers à juste titre du Pacifique Sud, de sa beauté naturelle, de son caractère unique et de son potentiel qui n'a pas encore été mis en valeur. Un de nos souhaits les plus sincères est que les peuples d'autres régions apprennent à nous connaître et à nous apprécier un peu plus, nous et notre région. Pour nous, cette session de l'Assemblée générale représente une étape importante dans ce processus.

100. C'est toujours un privilège rare et unique que de s'adresser à l'Assemblée générale. Cette année, ce privilège est encore plus rare et plus unique en raison de la présence d'un si grand nombre d'éminents chefs d'Etat ou de gouvernement. La plupart sont venus pour répondre à l'appel lancé à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars 1983, et à l'appel ultérieur du Président du Mouvement des pays non alignés qui jouit d'une grande estime, notre amie, Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde. Ils sont tous venus en reconnaissant le fait que l'Organisation des Nations Unies, en dépit de ses insuffisances et des critiques dont elle est l'objet, continue de représenter le meilleur et peut-être le dernier espoir de l'humanité pour notre survie même sur cette planète.

101. Il n'y a aucune autre enceinte où tous les peuples du monde soient représentés. Il n'y a aucune autre enceinte où les représentants des forts et des faibles, des riches et des pauvres, des fiers et des humbles, des instruits et des moins instruits du monde entier se réunissent pour travailler ensemble — en théorie si ce n'est pas toujours dans la pratique — à la recherche de solutions aux problèmes qui menacent notre existence même en tant que forme de vie.

102. La participation d'un si grand nombre de dirigeants du monde à la présente session montre que l'on reconnaît depuis longtemps l'importance de cette organisation. On peut espérer que cette participation représentera également un engagement renouvelé de la part de tous les Membres de l'Organisation à l'égard de la lettre et de l'esprit de la Charte. Nous espérons aussi que cette participation se traduira par la ferme décision de prendre au sérieux l'exhortation de notre compétent Secrétaire général qui, dans son plus récent rapport sur l'activité de l'Organisation [A/38/1] a dit : « Il faudrait que la politique étrangère des Etats Membres intègre, beaucoup plus

largement que ce n'est le cas aujourd'hui, un effort soutenu en vue de contribuer à la mise en œuvre des décisions des Nations Unies. »

103. Dans son rapport, le Secrétaire général a fait preuve, une fois encore dans son analyse, de la franchise et de la perspicacité que nous attendions de lui et de ses conseillers et qui revêtent une importance fondamentale si nous, les Membres de l'Organisation des Nations Unies, devons prendre les mesures nécessaires pour consolider l'Organisation et la rendre plus efficace. Nous devons nous rappeler que les échecs ou les lacunes de l'Organisation sont les échecs et les lacunes de ses membres. Nous tous, grands et petits, anciens et nouveaux, développés et en développement partageons cette responsabilité. Ou bien notre travail ici sera fructueux et significatif, ou bien nous le réduirons, par nos propres actions, à une abstraction dépourvue de sens et de pertinence. C'est à nous de choisir. Nos peuples respectifs se font une idée de l'Organisation des Nations Unies à travers nos actions et attribuent une aussi grande importance que nous à ses déclarations.

104. Nul ne saurait nier que l'Organisation des Nations Unies et, en fait, l'humanité, se trouvent en ce moment même à l'une de ces importantes et innombrables croisées des chemins qui se présentent souvent dans le cours de l'histoire humaine. Actuellement, nous sommes confrontés au rappel quotidien de la manière dont la technologie a, sur le plan figuratif, réduit les dimensions du globe et nous a ainsi tous rapprochés. Malheureusement, c'est la même technologie qui trop souvent a déchaîné chez certains peuples une avidité et un désir sans frein de contrôler les ressources d'autres peuples et d'exercer sur elles leur mainmise. Ainsi, même si nous vivons dans un monde qui connaît une grande abondance, qui est même capable de produire davantage encore, beaucoup trop d'humains vivent dans un monde de constante pénurie. Cette pénurie ne se manifeste pas uniquement par une rareté de biens matériels, qu'il serait déjà suffisamment difficile d'expliquer et de pallier, mais aussi par un manque de respect et de possibilités.

105. C'est dans cette dernière catégorie que nous voyons l'aspect le plus inquiétant et le plus inexcusable de ce phénomène au moment où nous атаquons l'aube du XXI^e siècle. C'est cette pénurie, plus que tout autre facteur, qui a conduit à la série apparemment infinie d'ondes de choc globales et de confrontations entre les nantis et les miséreux du monde.

106. Les superpuissances du monde ont certes leurs propres contradictions et leurs motifs de conflit. Néanmoins, ce serait commettre une grave erreur que d'essayer de définir tous les problèmes actuels du monde en recherchant les causes dans la rivalité entre superpuissances. Les rivalités entre Etats et même entre systèmes sociaux vont et viennent. Comme la marée, elles montent et descendent. Néanmoins, les aspirations, les objectifs et les rêves de tous — hommes, femmes, enfants — sont constants. Tous souhaitent les mêmes choses : une vie meilleure, la compréhension et le respect.

107. Existe-t-il une meilleure organisation pour répondre à ces aspirations, à ces buts et à ces rêves que celle des Nations Unies ? Nous ne le pensons pas. L'Organisation peut-elle les réaliser dans une plus grande clarté et avec une plus grande efficacité ? Nous le croyons. La communauté mondiale devrait-elle poursuivre l'investissement qu'elle a déjà fait dans l'Organisation des Nations Unies ? Sans l'ombre d'un doute. Nous croyons que l'Organisation nous a déjà payés de retour et, bien des fois, a justifié son existence.

108. Nous devons nous souvenir que l'Organisation des Nations Unies est une émanation de l'alliance contractée

lors de la seconde guerre mondiale contre les puissances de l'Axe. En tant que telle, l'Organisation représente une alliance internationale contre le fascisme, contre le militarisme et contre le racisme.

109. L'Organisation n'a jamais entendu être et, en raison de sa nature et des réalités du monde, elle ne pourrait jamais être effectivement une alliance contre le communisme, pas plus qu'elle ne saurait être une alliance contre le capitalisme. Le système économique et social sous lequel tout pays choisit de vivre est une question que le peuple de ce pays est le mieux placé pour résoudre. Cela est vrai, quels que soient le nom de ce pays, sa superficie ou sa situation géographique, qu'il s'agisse des Etats-Unis d'Amérique ou du Nicaragua.

110. L'Organisation des Nations Unies a été à son apogée en aidant à prévenir une autre guerre mondiale et en aidant à favoriser et accélérer le processus de décolonisation. Elle a connu son heure la plus critique lorsqu'elle a servi d'instance pour la dénonciation d'un système économique et social par les partisans d'un autre. Il serait préférable de laisser ces croisades à d'autres organismes, car elles portent gravement atteinte à notre efficacité en la sapant.

111. Il serait sage que nous nous souvenions tous que les deux plus grandes puissances du monde sont à elles seules beaucoup plus fortes que toutes les autres réunies. Ni l'une ni l'autre n'a besoin de quiconque parmi nous pour mener ses batailles. Néanmoins, les conséquences de luttes de cette nature affectent chacun de nous. C'est pourquoi nous avons autant d'intérêt qu'elles à voir ces deux grandes nations exercer de façon rationnelle et raisonnable l'énorme puissance qu'elles détiennent.

112. Nous devons par conséquent rechercher les points qui nous sont communs, déterminer le dénominateur commun qui nous permette de poursuivre ensemble notre recherche de la paix, du développement et de la survie. Que nos enfants décident de l'avenir, mais que ce soit nous qui assurions qu'il y aura un avenir.

113. Pour évaluer la situation actuelle de l'Organisation des Nations Unies, on peut se rappeler l'histoire de ces deux personnes qui, regardant le même verre d'eau, font des remarques différentes. L'une, pessimiste, fait remarquer que le verre est à moitié vide. La deuxième, optimiste, déclare que le verre est à moitié plein. La même optique peut s'appliquer également lors de toute évaluation de l'ONU et des affaires mondiales.

114. Oui, en effet, il y a des problèmes contrariants qui affligent le monde et paraissent ne devoir jamais être résolus. En Afrique australe et au Moyen-Orient, une politique de racisme institutionnalisé a légué un problème intercommunal qui, parfois, semble impossible à résoudre, sauf par la force des armes. En Asie du Sud-Est, plus de quatre décennies de guerres incessantes et de destruction ont laissé un peuple exsangue et une terre dévastée. Plutôt que d'aider à reconstruire ce qu'ils ont détruit, ceux qui un jour avaient soutenu Lon Nol soutiennent aujourd'hui Pol Pot, empêchant ainsi la réconciliation et la reconstruction économique et sociale de la région.

115. En Amérique du Sud et en Amérique centrale, la lutte juste et légitime des peuples pour la justice, l'égalité, la terre, le pain et la liberté a été qualifiée de subversive par les despotes qui dirigent tous les actes de la vie de la population. Les escadrons de la mort fascistes opèrent impunément et parmi leurs victimes on compte des paysans, des prêtres, des religieux, des enseignants et des écoliers sans défense. C'est dans le Pacifique Sud que se trouve la plus grande partie des territoires toujours non autonomes, et c'est là que nous trouvons la partie du monde qui a été la plus exposée aux essais nucléaires,

menés en tenant bien peu compte de la sécurité des êtres humains et de l'environnement.

116. Cependant, il y a aussi des solutions. Réagissant aux conditions de pauvreté, de maladie et d'analphabétisme qu'ils ont été forcés de subir, les peuples d'Afrique, les peuples d'Asie, les peuples d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale ainsi que ceux des Caraïbes ont eux-mêmes fait démarrer le processus de changement de leurs conditions de vie. Il est évident que les différents peuples du Pacifique Sud sont aussi parties intégrantes de ce processus de changement. Il ne devrait pas être surprenant non plus qu'un grand nombre de peuples du monde développé fassent aussi partie de ce processus de changement. Certains d'entre eux partagent notre histoire et ont été eux-mêmes cruellement exploités. Tous partagent notre vision de l'avenir.

117. A certains moments ce processus de changement s'est déroulé calmement et de façon presque imperceptible. A d'autres, au contraire, il s'est déroulé de façon dramatique, avec grand fracas et turbulence. Dans la plupart des cas, la façon dont il s'est déroulé a été fixée par ceux qui ont cherché à le faire avorter. « Le pouvoir n'accorde rien d'autre que ce que l'on exige », a observé Frederick Douglass. « Il ne l'a jamais fait et ne le fera jamais », a dit ce grand fils de l'Afrique qui, avec son peuple, a contribué à mettre fin à l'esclavage licite aux Etats-Unis il y a plus de 100 ans. Aujourd'hui, ces paroles sont aussi prophétiques et aussi réalistes qu'elles l'étaient à l'époque :

« S'il n'y a pas de lutte, il n'y a pas de progrès. Ceux qui professent la liberté, et pourtant dénigrent l'agitation, sont des hommes qui veulent récolter sans avoir cultivé la terre. Ils veulent la pluie sans la foudre et les éclairs. Ils veulent l'océan sans le grondement effrayant de ses eaux. »

Ces paroles doivent être présentes à notre esprit pendant les délibérations, en particulier celles sur les questions qui semblent restées inscrites à notre ordre du jour sans aucune solution en vue.

118. Après tant d'années, il n'est pas facile de comprendre pourquoi le peuple de Palestine ne peut pas retourner dans ses foyers. Il est difficile de comprendre pourquoi l'Afrique du Sud doit recevoir encore plus d'encouragements pour mettre fin à son occupation illégale de la Namibie. Il est difficile de comprendre comment des esprits rationnels peuvent traiter le régime néo-fasciste de Pretoria comme une nation civilisée, car cela n'en est pas une, plutôt que comme un hors-la-loi et un paria puisque c'est ce qu'il est.

119. Certains ont laissé entendre que nous, la communauté internationale, n'avons pas été assez patients ou que nous ne sommes pas assez modérés dans l'examen de ces questions et dans l'élaboration de résolutions sur ces sujets. D'autres prétendent avec conviction que nous avons déjà été trop patients et que nous n'avons pas le droit d'être plus modérés que nous l'avons été. Après tout, disent-ils, est-ce que la communauté internationale a été aussi patiente et modérée, il y a quatre décennies, face au même fascisme, au même militarisme et au même racisme qu'on nous demande aujourd'hui de l'être ?

120. Il y a peut-être un argument que l'on peut avancer pour atténuer certaines de ces résolutions. Nous ne le savons pas. Nous savons simplement que nous n'avons pas encore entendu de raisons valables pour voter contre les résolutions qui cherchent à corriger valablement des griefs.

121. Il nous semble que ceux qui proclament publiquement leur intention de soutenir l'Afrique du Sud doivent reconnaître qu'ils appellent des résolutions qui critiquent

un tel soutien. Agir autrement revient à suggérer que certains d'entre nous sont au-dessus de toute critique, et il est certain que notre Créateur n'a jamais voulu que l'un quelconque d'entre nous puisse avoir une opinion de ce genre à l'égard de lui-même. Ce serait le comble de l'arrogance et il n'y a aucun doute que cela susciterait l'indignation et la colère du Créateur.

122. La situation au Moyen-Orient et en Afrique australe est bien sûr tragique. Elle est tragique pour les victimes qui vivent dans ces régions; elle est tragique pour nous et pour toute l'humanité.

123. A l'égard des victimes — la population de ces régions —, nos premiers sentiments ne sont pas des sentiments de pitié, de sympathie, de chagrin ou de pessimisme. Ce que nous éprouvons tout d'abord, c'est un sentiment d'optimisme et le désir de leur apporter notre soutien, notre solidarité et notre encouragement. Nous leur sommes reconnaissants, car elles ravivent en nous tous les plus nobles qualités humaines. Notre pitié, notre sympathie et notre chagrin vont à ceux qui ont choisi de rester en coulisse, acceptant passivement le *statu quo*, ou à ceux qui imitent tragiquement Israël et l'Afrique du Sud dans d'autres régions.

124. L'Indonésie est un pays que nous admirons et respectons depuis longtemps. C'est un pays qui, par ses actes, a contribué à inspirer le processus de décolonisation et est devenu plus tard l'un des fondateurs du Mouvement des pays non alignés. C'est un grand et puissant pays que nous considérons comme un ami.

125. Bien que Vanuatu soit un ami de l'Indonésie, nous n'ignorons pas que le véritable ami n'est pas celui qui ne dit à l'autre que ce qu'il a envie d'entendre. Même si c'est difficile, même si c'est douloureux, un véritable ami doit être honnête et dire à l'autre ce qu'il voudrait peut-être ne pas entendre. Tel est le cas pour ce qui est de l'invasion, de l'occupation et de la tentative d'annexion du Timor oriental par l'Indonésie.

126. Le Timor oriental est un petit pays du Pacifique Sud, comme le nôtre. Son peuple a lutté aux côtés des alliés durant la seconde guerre mondiale et il a chèrement payé son attachement aux idéaux qui devaient devenir plus tard ceux des Nations Unies. Comme plus des deux tiers des nations représentées ici aujourd'hui, le peuple du Timor oriental a estimé, au moment de l'après-guerre qu'il était temps de réaffirmer sa propre indépendance politique et sociale. Il est tragique que les dirigeants militaires de l'Indonésie aient interrompu le processus de décolonisation du Timor oriental alors qu'il en était à son stade final.

127. Les brutales conséquences que cela devait avoir pour la population du Timor oriental ont aussi terni l'image de l'Indonésie en tant que nation. Comment un aussi grand pays peut-il justifier une répression aussi cruelle contre un petit Etat voisin? Qu'y avait-il de si menaçant pour l'Indonésie au Timor oriental qui justifie que des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents le paient de leur vie, et qu'un plus grand nombre encore soient victimes d'enlèvement, d'emprisonnement arbitraire et de torture? Pourquoi tous les efforts visant à fournir ne serait-ce qu'un minimum d'assistance humanitaire au peuple assiégé du Timor oriental ont-ils été contrecarrés par les autorités indonésiennes?

128. Certainement qu'aucune personne douée de raison n'aurait l'idée de suggérer qu'il existe un système acceptable de « deux poids deux mesures » en matière de colonisation, de colonialisme et de droits de l'homme. Où est-il écrit que le colonialisme est néfaste seulement lorsque la puissance coloniale est une nation européenne?

Où est-il écrit que le déni systématique des droits de l'homme fondamentaux, y compris même le droit à la vie, n'est un mal que si son auteur est une nation européenne?

129. Si nous tolérons les actes de l'Indonésie au Timor oriental, sur quelle autorité juridique nous fondons-nous alors pour contester l'annexion de Jérusalem et des Fauteurs du Golan par Israël? Si nous tolérons les actes de brutalité commis par l'Indonésie au Timor oriental, selon quelle autorité morale nous élevons-nous alors contre l'*apartheid*? Si nous — anciennes colonies du monde — ne sommes pas conséquents avec nos propres déclarations sur le colonialisme et les droits de l'homme lorsqu'il s'agit du Timor oriental, c'est donc que nous ne nous sommes pas encore libérés des valeurs depuis longtemps dépassées de ceux qui se disaient nos maîtres.

130. Ce n'est ni facile ni agréable d'être contraint de se pencher de façon aussi critique sur les actes d'un pays qui fut pour un temps un modèle et une inspiration pour notre peuple et d'autres peuples encore colonisés. Il est cependant encore plus difficile et moins agréable d'avoir été témoin de ce qu'a subi le peuple du Timor oriental. Il est tout aussi difficile de comprendre la faillite morale de ceux qui parlent avec tant d'éloquence d'autres questions mais qui gardent le silence lorsqu'il s'agit du Timor oriental.

131. En tant que nation, nous ne sommes pas assez cyniques pour nous laisser aveugler par des intérêts qui nous empêcheraient de voir les injustices imposées à nos semblables au Timor oriental. Si nous tolérons les actes de l'Indonésie, nous manquerions à nos engagements à l'égard de la Charte des Nations Unies, de nos enfants et de l'avenir que nous leur léguons — de nous-mêmes enfin.

M. Koh (Singapour), vice-président, prend la présidence.

132. Rappelons-nous cette importante directive publiée au cours de la lutte pour la libération de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert de la domination coloniale: « Ne cachez rien aux masses populaires. Ne mentez pas, ne vous vantez pas de faciles victoires. » Ces paroles sont tout aussi pertinentes ici, aujourd'hui, qu'elles l'étaient en Afrique occidentale en 1965.

133. Nous en appelons donc à l'Indonésie pour qu'elle ne perde pas son âme en tant que nation et qu'elle reste fidèle à son héritage et à son rang en négociant le retrait prompt et complet de ses forces du Timor oriental. Que le peuple de ce pays décide de son propre sort et que les Nations Unies participent à ce processus. C'est pour cela qu'existe l'Organisation des Nations Unies.

134. La Nouvelle-Calédonie est un autre territoire non autonome du Pacifique Sud, un autre exemple de la raison d'être de l'ONU. C'est aussi une question au sujet de laquelle la communauté internationale ne doit « ni mentir ni revendiquer de victoires faciles ».

135. La Nouvelle-Calédonie est le deuxième producteur de nickel du monde. C'est pourquoi la lutte que mène son peuple pour accéder à l'indépendance n'a cessé de poser et continuera de poser une autre question, à savoir: Qui aura la mainmise sur l'énorme potentiel économique de ce petit pays en développement?

136. Il ne fait pas de doute que nous tous ici aujourd'hui sommes conscients du rôle que joue l'économie dans la colonisation de la plus grande partie du monde. Nous sommes, certes, également conscients du fait que c'est la richesse minérale de la Namibie et la richesse minérale de l'Afrique du Sud qui sont à la base de la trame politique compliquée ourdie par ceux qui ne souhaitent pas que les peuples de ces pays contrôlent leurs propres

ressources. Le peuple de la Nouvelle-Calédonie se heurte aux mêmes obstacles pour les mêmes raisons.

137. En Nouvelle-Calédonie, comme en Afrique australe, la population des colons agit en général de façon contraire aux intérêts de la population autochtone. Voilà quelque chose que le monde comprend et à quoi il s'attend.

138. Néanmoins, ce que l'on comprend moins bien, c'est que la population de colons, ayant ses propres intérêts étroits et particuliers à protéger, agit souvent de façon contraire également aux intérêts plus vaste de la métropole. Ce fut le cas en Algérie et au Zimbabwe. C'est le cas aujourd'hui en Namibie et en Afrique du Sud. Et c'est également le cas en Nouvelle-Calédonie.

139. De façon générale, les puissances métropolitaines n'ont pas d'intérêts directs dans le maintien de codes sociaux rigides et pleins d'exclusions qui entravent la croissance et le développement économiques. Cela est particulièrement vrai lorsque ces codes sociaux, quel que soit le nom qu'on leur donne, fonctionnent loin de l'environnement de la métropole. Ainsi, l'*apartheid*, ou ségrégation, est considéré comme désuet, inutile et même comme représentant une menace pour les intérêts économiques plus vastes et plus généraux de la métropole. En fin de compte, la métropole peut même, pour répondre à ses propres buts, essayer de donner l'impression qu'elle joue un rôle principal dans l'élimination d'un code social particulièrement détestable.

140. Bien sûr, rien de tout cela ne peut se faire du jour au lendemain. Il faut un certain temps pour que la contradiction se manifeste, il faut encore plus de temps pour qu'elle soit reconnue et il faut même plus de temps encore pour que l'on commence à déployer des efforts en vue de procéder à une conciliation. Entre-temps, ceux qui ont été les victimes du code social ont commencé en général leur processus de changement. D'une façon générale, ce qu'ils ont à l'esprit, c'est un changement plus fondamental et de plus grande portée.

141. Ensuite, la métropole connaît un dilemme. D'une part, elle est, en quelque sorte, captive d'une population de colons mal à l'aise et obstinés. D'autre part, elle comprend finalement que ses intérêts à long terme sont servis au mieux par un accommodement plus raisonnable et rationnel avec la population autochtone. Son principal souci est à ce moment-là de savoir comment on peut gagner du temps pour trouver l'accommodement nécessaire et pour compenser les antagonismes des colons et de la population autochtone.

142. A cet égard, la Nouvelle-Calédonie diffère de l'Afrique du Sud en particulier pour ce qui est du caractère de la métropole. L'Afrique du Sud n'a plus de métropole facilement identifiable. La France, par contre, est nettement une puissance métropolitaine identifiable auprès de laquelle les colons et la population autochtone présentent des pétitions.

143. La Nouvelle-Calédonie est similaire à l'Afrique du Sud pour ce qui est des attitudes raciales très dures de certains de ses colons européens. Pour eux, la population canaque autochtone ne mérite même pas de se voir traiter avec la dignité la plus fondamentale et de se voir accorder le respect et les droits juridiques que la plupart des êtres humains considèrent actuellement comme une chose acquise. La plus grande partie de ces colons intransigeants sont d'anciens colons qui ont quitté l'Algérie après que l'Organisation armée secrète, l'OAS de triste mémoire, eut échoué dans ses efforts en vue de faire avorter l'indépendance de l'Algérie et d'assassiner Charles de Gaulle, qui était alors Président de la France.

144. La population de la Nouvelle-Calédonie a chaleureusement offert son amitié à tous ceux qui veulent

œuvrer de concert pour édifier une nation libre et indépendante. Leur vision est celle d'une nation du Pacifique Sud qui ne souffre d'exclusion et où tous les êtres humains soient traités sur un pied d'égalité.

145. Nous croyons que le Gouvernement français cherche sincèrement à trouver des réponses aux questions que soulève l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Les réformes que la France a introduites ont certainement aidé et ont prouvé un engagement de bonne foi en vue de trouver un terrain d'entente qui permette de concilier des intérêts divergents.

146. Le Forum du Pacifique Sud, à la réunion qu'il a tenue à Canberra les 29 et 30 août 1983, a pris note des efforts faits par la France à cet égard. Néanmoins, nous, les chefs de gouvernement du Pacifique Sud, avons également déclaré que nous appuyons l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et avons prié le Gouvernement français d'envisager, dans la tenue de tout acte d'autodétermination, l'opportunité d'exclure du droit de vote les résidents à court terme ou non permanents en Nouvelle-Calédonie. Cela est dû au fait que l'on reconnaît que, pour être valide, l'exercice de l'autodétermination doit être réalisé par le peuple d'un pays donné lui-même et ne doit pas inclure ceux qui n'ont jamais vécu là-bas mais qui y ont été amenés et à qui on a permis de voter afin de l'emporter sur les vœux de la population légitime. Le communiqué de Canberra appuie pleinement le droit à l'autodétermination. Il demande aux divers secteurs de la population de travailler étroitement avec la France pour assurer une transition pacifique vers l'indépendance. Il est louable dans ses buts et pratique dans son attitude, notamment lorsqu'il décide de revoir la situation l'année prochaine et d'examiner l'opportunité de réinscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes de l'Organisation des Nations Unies.

147. Le Gouvernement de Vanuatu est certain que la Nouvelle-Calédonie prendra bientôt la place qui lui revient en tant que nation indépendante. A cette fin, nous demandons aux Membres de l'ONU de se maintenir pleinement au courant de la situation dans cette terre si importante du point de vue économique et d'appuyer les initiatives du peuple de la Nouvelle-Calédonie, comme l'ont fait les gouvernements du Pacifique Sud.

148. Nous avons, dans le Pacifique Sud, une autre grave préoccupation, en plus du problème persistant des territoires encore non autonomes de notre région. Tous nos gouvernements, ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande y compris, ont pris fermement position contre les essais nucléaires dans notre région.

149. Les peuples du Pacifique ont toujours respecté leur environnement et s'en sont bien trouvés. Pour nous, notre sol, nos cieux et notre océan ont toujours été une source d'inspiration spirituelle et un moyen de subsistance.

150. Certains sont venus dans notre région pour y procéder à des essais, pour y entreposer du matériel et y déverser des déchets qui seraient interdits dans leurs propres eaux et sur leur propre sol. En dépit de la position très ferme de tous les gouvernements de la région, ce mépris insensé pour la vie humaine et l'environnement persiste impunément. Notre opposition se fonde sur des considérations tant morales que scientifiques. Les invitations adressées par la France comme par d'autres puissances nucléaires à visiter les périmètres d'essai ne feront jamais taire nos solides objections morales. Les peuples du Pacifique Sud ont dit clairement qu'ils voulaient qu'on mette immédiatement fin aux essais de n'importe quel type d'arme nucléaire dans leur région.

151. Voilà pourquoi notre gouvernement a appuyé les propositions visant à faire du Pacifique une zone exempte

d'armes nucléaires. En juillet dernier, nous avons accueilli une conférence internationale pour un Pacifique indépendant et dénucléarisé. A moins d'être inconscient, il est bien évident que les deux idées vont de pair. En effet, il nous paraîtrait difficile d'arriver à faire du Pacifique une zone dénucléarisée tant que ce dernier ne sera pas indépendant et tant que les différents peuples de la région ne seront pas libres de décider eux-mêmes si leur sol, leur océan et leur air peuvent continuer à être souillés.

152. Le développement économique du Pacifique Sud est un objectif bien difficile à réaliser. Certains de nos pays possèdent d'abondantes ressources minérales; d'autres d'importantes ressources agricoles; d'autres, rien. La plupart de ces pays sont sous-peuplés. Ils sont tous séparés par des kilomètres et des kilomètres d'océan, ce qui rend les communications et les transports extrêmement difficiles. Sur le plan interne, ces facteurs aggravent encore l'état de sous-développement dans lequel nous nous trouvons et nous préoccupent tous.

153. Voilà pourquoi la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est si importante pour nous. Nous espérons qu'un jour cette convention sera universellement reconnue et respectée. C'est ce que font déjà une majorité écrasante de nos voisins.

154. Petit pays insulaire nous-mêmes, nous comprenons les préoccupations des autres Etats qui souhaitent voir préservée et respectée leur intégrité territoriale. Un différend territorial nous oppose nous aussi à une grande puissance. Nous espérons que la France négociera de bonne foi, avec nous, une solution acceptable à propos des îles Matthew et Hunter et qu'à nouveau ces dernières seront administrées comme faisant partie intégrante de notre pays, ce qui est le cas.

155. Tant le Mouvement des pays non alignés que les Nations Unies se sont penchés sur le problème unique des petits Etats insulaires en développement. La conférence d'experts accueillie par le Gouvernement de la Grenade, qui a récemment achevé ses travaux, constitue un pas important dans la bonne direction. Nous espérons que les travaux de la conférence se poursuivront et qu'ils recevront l'appui de la communauté internationale tout entière.

156. Nous sommes bien conscients que les problèmes des petits Etats insulaires en développement ne sont qu'un des multiples problèmes économiques auxquels le monde est aujourd'hui confronté. L'état de dépression dans lequel se trouve l'économie mondiale et le phénomène universel des pressions inflationnistes internationales sont assurément une source de grave préoccupation. La nécessité de procéder à une réforme monétaire internationale et de développer le commerce mondial a fait l'objet de suffisamment de documents. Le double besoin d'établir un meilleur dialogue Nord-Sud et un commerce et une coopération économiques Sud-Sud plus vastes est lui aussi bien connu. La liste des principaux problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui est si longue qu'il est difficile de savoir par où et de quelle façon commencer.

157. La solution de ces problèmes exige de notre part à tous un engagement ferme et à long terme. C'est un engagement difficile, certes, mais il faudra probablement commencer par faire notre autocritique, celle de notre histoire, de notre politique et de nos priorités.

158. Aucun d'entre nous n'est parfait, grand ou petit, développé ou en développement. Ceux qui pontifient et prêchent pour que nous suivions la même voie de développement qu'eux n'ont rien compris, ni à l'histoire ni à l'économie. Le monde est différent de ce qu'il était il y a 200 ans, ou même 20 ans, et nos situations ont à coup

sûr changé. La technologie moderne a déjà rendu inutile beaucoup de ce que nous avons appris, en même temps qu'elle a considérablement creusé le fossé qui sépare les nations nanties et les nations qui ne le sont pas.

159. Aucun Etat ne peut se permettre le luxe, aujourd'hui, de se développer dans l'isolement et à son propre rythme. La radio, le cinéma, la télévision, les livres, les journaux et les magazines attirent tous l'attention des citoyens de chaque pays sur les richesses du monde. Et peu de gouvernements peuvent aujourd'hui résister aux pressions continues d'offrir à leurs citoyens une vie comparable à celle des nantis.

160. La richesse amassée, du moins en partie, qui provient directement de l'esclavage légalisé, du pillage des ressources naturelles des autres peuples et du colonialisme est souvent, à tort, présentée comme résultant du seul labeur ou de l'intelligence naturelle de ceux qui la possèdent.

161. Il ne nous paraît ni possible ni souhaitable de développer nos pays sur le modèle rigide de ceux de l'Ouest ou de l'Est. Nous ne pouvons pas nous isoler, mais nous pouvons certainement mettre au point notre propre méthode et établir une économie et une structure sociale saines. Nous n'avons certainement pas le choix de naviguer jusqu'à des côtes lointaines pour voler des terres ou faire travailler les autres pour nous, comme d'autres l'ont fait dans le passé. Même si nous avons ce choix, ce n'est pas ainsi que nous voudrions nous développer. Si nous ne vivons pas dans le passé, nous n'oublions certainement pas notre participation à l'histoire.

162. Cela ne veut pas dire que les choses sont aujourd'hui aussi tranchées que nous voudrions le croire. Nous aussi, pays en développement, sommes imparfaits. Certains d'entre nous ont négligé de mettre en pratique ce qu'ils prêchaient. Certains d'entre nous craignent d'être francs dans l'évaluation de leurs réalisations, comme si nos adversaires et nos amis ne savaient pas déjà où nous avons failli. Certains d'entre nous continuent de faire de graves erreurs. D'autres continuent de faire des erreurs sur le plan social. Certains d'entre nous font les deux.

163. Si nous voulons remédier à cet état de choses, nous devons commencer par rester fidèles à nous-mêmes. Si nous voulons être pris au sérieux, nous devons commencer par nous prendre nous-mêmes au sérieux. Nous imposerons, sans aucun doute, le respect qui nous est dû par nos propres efforts, par notre propre persistance et, ce qui est plus important encore, par nos propres sacrifices, personnels et institutionnels.

164. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons respecter l'universalité de l'humanité et planifier l'avenir. Il y a littéralement des dizaines de problèmes pressants qui assaillent la communauté internationale aujourd'hui. Chaque nouvelle crise semble rendre la crise précédente moins importante.

165. Peut-être de mémoire récente, aucune crise n'a été aussi dramatique que la destruction du vol 007 de la Korean Air Lines. Peu d'incidents ont capté l'attention du public comme celui-ci. Peu d'incidents ont souligné de façon aussi spectaculaire la nécessité d'améliorer les communications et la compréhension et de renforcer l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que 269 personnes ont perdu la vie inutilement. Cela est en soi une grande tragédie humaine et nous adressons nos condoléances les plus sincères aux familles et aux amis des victimes.

166. Nous ne savons pas si le monde connaîtra jamais les événements à l'origine de cette tragédie et s'il saura ce qui s'est véritablement produit juste avant que l'avion soit abattu. Il est possible que les deux côtés disent la vérité telle qu'ils la perçoivent. Nous ne le savons pas.

167. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir une justification quelconque à la destruction d'un avion civil, sauf peut-être dans le cas extrême de la possibilité d'éviter une catastrophe humaine encore plus grande. Nous croyons que l'Union soviétique a commis une tragique erreur et qu'elle l'a ensuite aggravée d'une façon inexplicable.

168. Cependant, nous ne pensons pas que, dans ce cas, une nation seule soit coupable ou à blâmer. Ce fut une tragédie pour toute l'humanité et pas seulement pour un Etat ou un groupe d'Etats. Cela ne prouve rien à propos d'un système social ou économique donné. C'est un échec de l'humanité — de toute l'humanité. Cela montre le sentiment croissant d'insécurité internationale que nous éprouvons face à la course aux armements, à la rhétorique de la guerre froide et aux préparatifs militaires.

169. Cette tragédie nous montre que la technique de destruction est bien plus avancée que ne l'est celle des communications et celle de la prévention de la destruction. Normalement, nous devrions tirer la leçon d'une telle tragédie et mettre au point des garanties plus efficaces pour empêcher qu'elle se reproduise. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas, ce qui est encore plus tragique.

170. Nous constatons avec tristesse et inquiétude que la haine et les récriminations empoisonnent davantage le climat international. Aujourd'hui plus que jamais, le monde réclame des hommes d'Etat sages. Où sont les dirigeants ayant la sagesse et le courage de dire : « Asseyons-nous et réfléchissons ensemble »; de dire : « Assurons-nous que cela ne se reproduise pas »; de dire : « Mettons fin à la suspicion et à la méfiance qui ont provoqué cet incident » ?

171. Pourquoi ceux qui ont gardé le silence lorsqu'un avion libyen a été abattu par des avions de chasse israéliens parlent-ils aussi haut aujourd'hui ? Pourquoi ceux qui ont gardé le silence quand un avion cubain a explosé dans le ciel à cause d'une bombe terroriste s'indignent-ils tant aujourd'hui ? Toute vie humaine est sacrée et aucune n'est plus sacrée qu'une autre. La vie des Timorais orientaux et des Vietnamiens est sacrée. La vie des Palestiniens et des Libanais est sacrée. La vie des Iraniens et des Iraquiens est sacrée. La vie des Chiliens et des Philippins est sacrée. La vie des Chypriotes et des Guatémaltèques est sacrée. Sans exception, la perte de toute vie humaine est une tragédie. Le nombre de victimes ou leur nationalité ne rend pas la tragédie plus grande ou notre tristesse plus profonde. Ceux qui mettent l'accent sur les aspects individuels des droits de l'homme devraient le comprendre mieux que quiconque.

172. Pourquoi ceux qui sont prêts à isoler l'Union soviétique ne le sont-ils pas à isoler l'Afrique du Sud ? Pourquoi est-il si important de maintenir les contacts avec l'Afrique du Sud, mais pas avec l'Union soviétique ? Pourquoi l'Afrique du Sud est-elle considérée comme un Etat civilisé, mais pas l'Union soviétique ?

173. Notre pays est un petit pays, et nous l'avouons, nous n'avons pas une réponse à toutes les questions. Cependant, il y a des choses au sujet desquelles nous avons des certitudes. L'une de ces certitudes est que ceux qui se rallient aux mauvais génies de l'*apartheid* ou d'autres formes de racisme ne peuvent pas se plaindre quand d'autres s'installent dans le vide moral qu'ils ont eux-mêmes créé. Nous leur dirons : « Si vous voulez que nous croyions en votre supériorité morale, il vous faudra en faire preuve en Afrique australe, au Timor oriental, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et dans d'autres régions perturbées du monde. »

174. Nous tenons à dire une fois encore que l'Union soviétique et les Etats-Unis sont des pays très grands et

très puissants. Aucun d'eux n'a besoin de Vanuatu ni d'aucun autre pays pour mener ses propres batailles, surtout s'il s'agit de luttes entre ces deux géants. Néanmoins, en tant qu'êtres humains, nous avons beaucoup d'intérêts en jeu.

175. Nous ne voulons pas que ces grandes puissances livrent bataille à moins qu'elles ne limitent leurs armes à leur force morale et à leur pouvoir de persuasion. Nous avons autant à perdre qu'eux, s'ils décident de mener une lutte avec des armes militaires. Nous ne pouvons pas les arrêter, mais nous pouvons leur demander instamment de faire preuve de prudence et de modération. Les seules armes que nous possédons sont celles de la vérité, de notre foi en l'humanité et de notre pouvoir de persuasion.

176. Nous invitons ces deux pays à dire, au nom de l'humanité : « Nous en avons assez de cette folie. » Que l'un d'eux commence à démonter un type d'armes et que l'autre suive son exemple. Peu importe qui commencera ce processus et peu importe qui a commencé à stocker les armes.

177. Les peuples de l'Union soviétique et des Etats-Unis, ainsi que les peuples de nombreux autres pays, ont fait des sacrifices énormes il y a quatre décennies pour permettre la création de l'Organisation des Nations Unies. Le moment est venu de faire un autre sacrifice plus important. Il n'est pas encore trop tard.

178. Le monde entier attend de nous, de nous tous, que nous intervenions au nom de la race humaine. Chaque nation représentée ici aujourd'hui doit maintenant se demander si elle souhaite être partie au problème ou à la solution.

179. Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie l'honorable père Walter H. Lini, premier ministre de la République de Vanuatu, de son importante déclaration.

180. M. LANC (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ses grandes qualités de diplomate et sa vaste connaissance des affaires internationales, ainsi que son expérience des activités de l'Organisation des Nations Unies, faciliteront grandement notre tâche difficile pendant les semaines à venir et contribueront beaucoup au succès de cette session.

181. Je voudrais également présenter au Président sortant, M. Imre Hollai, ministre adjoint des affaires étrangères de la Hongrie, mes remerciements les plus sincères et lui exprimer ma vive reconnaissance pour son tact, sa compréhension politique et ses efforts personnels inlassables dans la conduite des délibérations de l'Assemblée générale au cours de l'année écoulée.

182. De plus, je voudrais souhaiter la cordiale bienvenue au nouvel Etat Membre, Saint-Christophe-et-Nevis, et exprimer notre espoir d'une collaboration étroite et fructueuse.

183. La trente-huitième session a lieu au moment où la situation internationale est des plus graves. Le danger d'une guerre nucléaire projette une ombre profonde sur l'avenir de l'humanité. Constamment, des conflits non résolus entraînent des souffrances dans plusieurs régions du monde. Très souvent, ces conflits sont exacerbés et prolongés par la rivalité entre les superpuissances. Les déséquilibres structurels de l'économie mondiale, de même que la crise économique actuelle, condamnent la plus grande partie de l'humanité à la pauvreté et à la misère. Le mépris croissant des droits de l'homme, la discrimination raciale constante et l'oppression des peuples qui luttent pour leurs droits nationaux pèsent lourdement sur la conscience de l'humanité.

184. L'enjeu est très élevé et le progrès est extrêmement urgent dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le développement de la technique des armes combiné aux changements dans la conception de la stratégie menacent de saper l'équilibre déjà précaire de la terre et d'accroître le risque d'une guerre nucléaire. Ces tendances dangereuses affectent la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples. En conséquence, nous estimons que chaque individu, chaque gouvernement, doit participer à la lutte contre la menace nucléaire. Dans plusieurs régions du monde, des mouvements de masse acquièrent de la vigueur et exigent qu'il soit mis fin à l'accumulation des armes nucléaires.

185. L'Autriche, petit pays neutre situé entre les deux blocs militaires dans la région la plus armée du monde, partage, bien sûr, les préoccupations et les idéaux du mouvement pour la paix. La responsabilité ultime d'arrêter la course aux armements nucléaires revient catégoriquement, toutefois, aux Etats dotés d'armes nucléaires. L'Autriche demande instamment aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de faire preuve, au cours de leurs conversations à Genève, de la volonté politique nécessaire pour conclure des accords de désarmement sincères et solides. Transformons l'équilibre de la terre en un équilibre de la raison.

186. Après de longues négociations laborieuses, qui se sont déroulées dans des conditions internationales difficiles, la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Madrid, a été couronnée de succès. Les décisions de Madrid sont venues compléter l'Acte final, signé à Helsinki en 1975. Elles constituent un code devant permettre l'établissement de relations plus constructives et plus stables entre l'Est et l'Ouest. En dépit de la crise profonde existant dans les relations entre l'Est et l'Ouest et de la continuelle accélération de la course aux armements, tous les participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, y compris les grandes puissances, ont montré qu'elles étaient désireuses de poursuivre le processus de détente. L'Autriche ne ménagera aucun effort pour contribuer activement au succès de ce processus. Nous notons avec satisfaction que la prochaine réunion de suivi aura lieu à Vienne en 1986.

187. La conclusion de la réunion de Madrid prouve que des efforts sincères en vue de négocier peuvent réussir. Cet exemple doit être suivi dans d'autres domaines, notamment dans celui des négociations sur le désarmement; la survie de l'humanité dépend du succès ou de l'échec de ces négociations. En dehors des négociations en cours, la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement, qui doit se tenir à Stockholm en janvier 1984, offrira la meilleure possibilité à cet égard. Bien sûr, cela exige un minimum de bonne volonté et de confiance mutuelle.

188. L'absence de ces conditions préalables a été, tout récemment, démontrée d'une manière effroyable lorsqu'un avion civil a été abattu. Le Gouvernement autrichien condamne catégoriquement cet acte. La communauté internationale exige à juste titre une enquête approfondie sur les circonstances ayant entraîné cette catastrophe, le châtement des responsables ainsi que le versement de dommages-intérêts compensatoires aux familles des victimes. Nous estimons également que des mesures internationales efficaces doivent être prises pour empêcher qu'un événement aussi horrible ne se reproduise.

189. Les Nations Unies doivent jouer un rôle important dans le processus du désarmement. Les négociations au sein du Comité du désarmement, les délibérations sur la limitation des armes dans d'autres organes ainsi que les efforts pour obtenir l'appui du grand public en faveur du désarmement devraient être intensifiés et élargis. Au

cours de cette session de l'Assemblée générale, la délégation autrichienne poursuivra son initiative concernant les mesures de nature à faciliter l'obtention de renseignements objectifs sur la force militaire des Etats. L'échange d'informations objectives et fiables renforcerait la confiance entre les Etats et faciliterait la conclusion d'accords sur le désarmement.

190. Alors que le coût de la course aux armements atteignait 800 milliards de dollars en 1982, la vie des deux tiers de l'humanité continue d'être commandée par la pauvreté et la faim. Un dixième des dépenses annuelles consacrées aux armements suffirait à financer le service annuel de la dette de tous les pays en développement. Après des années de récession, les possibilités d'une reprise économique se sont enfin améliorées; mais cette reprise se limite encore à quelques nations industrialisées et celles-ci ne savent même pas pendant combien de temps ses effets dureront. Il est donc absolument crucial que ces tendances se transforment en une reprise soutenue au profit de tous.

191. Je suis convaincu que les facteurs stabilisateurs pour une reprise économique mondiale durable doivent être créés ou recréés. La croissance de la production et du commerce mondial ne peut reposer que sur des taux de change prévisibles, des marchés ouverts, non entravés par le protectionnisme, l'augmentation équilibrée des prix des matières premières et des produits industriels ainsi que sur un accroissement graduel des transferts de ressources des nantis vers les démunis. Comment créer ces conditions, ces mesures propres à accroître la confiance en faveur de l'économie mondiale est un sujet qui doit être examiné à l'échelle globale. Sans un objectif accepté par tous, on ne pourra aboutir à une décision sectorielle utile. Le laissez-faire appartient au passé. Laisser les plus pauvres en butte aux vicissitudes du jeu du pouvoir économique est aussi inhumain qu'improductif.

192. La paix et le bien-être ne peuvent être assurés que si tous les pays de toutes les régions partagent équitablement les progrès économiques du monde. L'Autriche est fermement convaincue de la nécessité d'un dialogue Nord-Sud; quant à elle, elle continuera d'augmenter le champ d'action de sa coopération en faveur du développement.

193. L'Autriche estime que le respect et la promotion des droits de l'homme constituent non seulement un principe abstrait, mais également une politique pratique. Une telle politique revêt la plus grande importance dans un monde assailli par des conflits armés, des soulèvements politiques et des crises économiques. Par conséquent, tous ceux — particuliers et mouvements — qui luttent contre l'oppression et le déni de leurs droits partout dans le monde peuvent compter sur l'amitié de l'Autriche.

194. En dépit de l'existence de règles juridiques clairement définies, des violations graves des droits de l'homme se produisent chaque jour dans plusieurs parties du monde. Les arrestations injustifiées, la torture, les exécutions arbitraires, l'intolérance religieuse et la persécution continuent de sévir.

195. Le trente-cinquième anniversaire prochain de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme devrait donner l'occasion à tous les Etats de mettre véritablement en pratique le plein respect des droits de l'homme, envers lequel nous nous sommes tous engagés. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer à cet égard. A notre avis, ce rôle devrait être renforcé et mis davantage en valeur pour assurer une protection internationale effective des droits de l'homme.

196. La situation internationale se caractérise par une multitude de conflits régionaux.

197. Le Moyen-Orient demeure l'une des régions en crise les plus dangereuses du monde. Les implications de ce conflit dépassent les limites de la région. La paix mondiale et la sécurité internationale ne sont nulle part plus directement menacées qu'au Moyen-Orient. La dimension humaine et humanitaire de ce conflit ne doit pas être négligée non plus. Chaque jour, un cycle de haine, de répression et de recours à la force fait de nouvelles victimes et crée de nouveaux obstacles à la paix.

198. L'année dernière ne nous a guère rapprochés d'un règlement du problème du Moyen-Orient. Le Liban demeure sous l'occupation de troupes étrangères et menacé par la guerre civile. Israël poursuit sa politique d'implantation de colonies sur la Rive occidentale, conduisant à une annexion tacite de ces territoires. Cette politique est clairement contraire au droit international et va à l'encontre de toute solution pacifique du conflit du Moyen-Orient. De plus en plus, les actes du Gouvernement israélien entraînent une sérieuse détérioration de la situation économique et sociale de la population palestinienne. Ils sont donc inquiétants du point de vue humanitaire également.

199. Les efforts de paix au Moyen-Orient sont maintenant arrivés à une impasse dangereuse. Toutes les parties intéressées semblent décidées à suivre une politique à court terme visant à sauvegarder leurs intérêts nationaux étroitement définis, sans égard aucun pour le développement global de la région. L'Autriche est fermement convaincue que cette attitude doit changer, au profit d'un effort sincère pour parvenir à une solution juste. Un tel règlement ne pourra intervenir que par la négociation et par le dialogue. Nous rejetons sans équivoque aucune le recours à la force et tous les actes de terrorisme, de quel côté qu'ils viennent.

200. La position de l'Autriche sur les principes d'une solution juste et globale du problème du Moyen-Orient demeure inchangée. Le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à exister dans les limites de frontières sûres et reconnues doit être respecté. La question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient. Comme cela a été souligné lors de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève récemment, toute solution requiert la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, y compris le droit de fonder son propre Etat. L'Autriche est d'avis que l'OLP, en tant que représentant des Palestiniens, doit participer à toutes les négociations. L'acquisition de territoires par la force est inacceptable. Israël doit donc se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

201. La restauration de la pleine souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban constitue un élément essentiel d'un règlement pacifique global. Aucune troupe étrangère ne doit rester au Liban sans le consentement du Gouvernement libanais. Tous les efforts possibles doivent être déployés au Liban pour effacer les divisions internes et rendre possible la réconciliation nationale. De même que ceux qui souffrent directement de la guerre civile au Liban, nous sommes heureux qu'un cessez-le-feu ait pu être instauré, mais il doit s'ensuivre une solution politique immédiate. Ce n'est que sur cette base qu'il sera possible de reconstruire un Liban indépendant et pacifique. Toutefois, cet objectif ne peut être atteint que si nous parvenons à trouver une solution durable pour les Palestiniens qui vivent au Liban. Où doivent-ils aller? Cette question est un nouvel exemple du fait que le cœur du problème du conflit du Moyen-Orient est la question palestinienne. Sans la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien, il ne saurait y avoir de paix durable, ni au Liban, ni dans d'autres parties de la région.

202. La guerre entre l'Iran et l'Iraq entre dans sa quatrième année. La perte en vies humaines et le gaspillage des ressources ont atteint des proportions inquiétantes. L'Autriche lance un appel aux deux parties pour qu'elles mettent un terme à cette lutte vide de sens et pour qu'elles cherchent un règlement pacifique à leur différend. Nous nous félicitons de tous les efforts de médiation qui pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif, et nous les appuyons.

203. L'intervention armée en Afghanistan continue de causer des souffrances humaines immenses et de menacer sérieusement la stabilité de l'ensemble de la région. Cette violation persistante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies constitue également un obstacle majeur à l'amélioration des relations Est-Ouest. L'Autriche lance un appel pressant à toutes les parties, leur demandant de soutenir les efforts de médiation du Secrétaire général et de son représentant spécial et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur les éléments clefs non encore résolus. Une solution politique du problème doit, selon nous, inclure le retrait de toutes les troupes étrangères, le respect de la souveraineté du pays, la reconnaissance du droit du peuple afghan à choisir librement sa propre forme de gouvernement et des garanties internationales de non-ingérence dans les affaires intérieures du pays.

204. Le problème kampuchéen est un autre sujet de grande préoccupation. L'année dernière a apporté des signes de plus grande flexibilité dans ce domaine, mais en même temps, l'occupation militaire, le recours à la force, la misère des réfugiés et le déni des droits de l'homme les plus fondamentaux persistent. L'Autriche demeure convaincue que seules des négociations entre les parties au conflit, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et de la Conférence internationale sur le Kampuchea, pourront conduire à un règlement juste visant à assurer un avenir meilleur au peuple kampuchéen cruellement éprouvé.

205. La situation de Chypre souligne l'urgence d'un règlement global négocié. Le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale ainsi que le retrait complet de toutes les forces d'occupation constituent, selon nous, la base fondamentale à un tel règlement. L'Autriche estime que les entretiens entre les deux communautés demeurent le meilleur moyen de résoudre leurs problèmes entre elles. Nous estimons à leur juste valeur et appuyons les efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial.

206. Le peuple de Namibie attend encore son indépendance. Quatre années de travail sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ont conduit à un haut niveau d'entente sur les détails et sur l'application du plan de transition. Les éléments qui, selon nous, ne sont pas d'une importance directe pour l'indépendance de la Namibie, ne doivent pas freiner ce processus. Nous appuyons fermement les efforts du Secrétaire général visant à sortir de l'impasse actuelle et à conduire finalement à l'application du plan des Nations Unies pour la Namibie.

207. La cause sous-jacente de la situation de crise en Afrique australe est la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement sud-africain. L'Autriche condamne sans équivoque le système d'*apartheid* en tant que violation odieuse des droits de l'homme et de la dignité humaine. Seule, la transformation de l'Afrique du Sud en une société libre, démocratique et multiraciale pourrait conduire à une véritable stabilité du sud de l'Afrique. Il est indispensable d'entamer un tel processus sans plus attendre. C'est le seul moyen pour qu'il soit mené à bien de façon pacifique.

208. La situation grave qui continue de régner en Amérique centrale préoccupe l'Autriche au plus haut point. Nous estimons que cette crise est intimement liée au changement social profond que cette région est en train de connaître. L'exploitation, l'injustice et la répression subies depuis des siècles sont les causes profondes des problèmes actuels. Toute manière d'aborder la crise en Amérique centrale, qui la réduit simplement ou au premier chef à une question d'affrontement entre l'Est et l'Ouest ou à une question de sphères d'influence ou d'idéologies concurrentes, ne fera qu'aggraver la situation. Un règlement ne peut être imposé de l'extérieur ou en ayant recours à la force ou à la menace du recours à la force. Un tel accord doit être l'aboutissement de négociations libres entre toutes les parties directement intéressées. L'Autriche se félicite notamment des efforts du Groupe de Contadora. L'autodétermination, la non-ingérence, le respect de l'intégrité territoriale des Etats, l'obligation de ne pas utiliser le territoire d'un Etat pour y commettre des actes d'agression contre un autre Etat, le règlement pacifique des différends et l'interdiction du recours ou la menace du recours à la force, sont en effet les seuls principes sur lesquels peut se fonder une solution stable et durable.

209. L'Autriche a toujours mis un accent particulier sur la politique de bon voisinage. Au cours de l'année écoulée, l'Autriche a pu améliorer et approfondir sa coopération avec tous ses voisins, indépendamment de leur système social et politique.

210. Dans nos relations amicales et de bon voisinage avec l'Italie, le problème du Tyrol du sud occupe une place particulière. Les résolutions de l'Assemblée générale de 1960 et de 1961 [résolution 1497 (XV) et 1661 (XVI)] ont abouti, en 1969, à un accord entre l'Autriche et l'Italie sur un nouveau cadre d'autonomie pour le Tyrol du sud. Parmi ses dispositions importantes, celles portant sur l'utilisation de la langue allemande et l'établissement d'une section autonome du Tribunal administratif au Bozen ont une signification toute particulière pour la protection du groupe ethnique sud-tyrolien. En dépit de l'accord de principe obtenu il y a quelques mois entre le Gouvernement italien et la minorité intéressée, les décisions portant sur ces mesures importantes n'ont toujours pas été exécutées. L'Autriche sait que cela est dû en partie aux événements politiques récents en Italie. Toutefois, l'Autriche constate avec une certaine préoccupation que les compétences qui ont déjà été transférées à la province de Bozen ont de nouveaux été réduites par des mesures législatives nationales et que les décrets adoptés par le parlement provincial sont de plus en plus souvent rejetés par les autorités de Rome. Ces mesures ont considérablement ajouté à l'anxiété et à la préoccupation que la population du Tyrol du sud a déjà connues en raison des retards apportés à la mise en œuvre des dispositions d'autonomie. Le Premier Ministre, Benedetto Craxi, a récemment déclaré que les deux dispositions susmentionnées seront appliquées dans les mois à venir. Le Gouvernement fédéral autrichien compte que cette promesse sera tenue aussitôt que possible. Nous sommes convaincus que cela créera une condition préalable importante pour la réalisation rapide et généralement acceptable de l'autonomie dans le Tyrol du sud.

211. En abordant les problèmes critiques de la situation internationale aujourd'hui, les Etats ont deux possibilités fondamentales : ils peuvent exploiter les problèmes actuels pour défendre leurs intérêts nationaux à court terme, ou ils peuvent s'efforcer de les résoudre grâce à la coopération et dans l'intérêt à plus long terme de la communauté internationale dans son ensemble. Cette deuxième option a été esquissée il y a 38 ans dans la Charte des Nations Unies. Les fondateurs de cette organisation ont établi les

règles fondamentales de la coopération entre les Etats et créé des institutions afin de traduire ces principes en un ordre mondial plus pacifique et plus humain.

212. Les idéaux et les méthodes fondamentales de la Charte sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient dans le passé. Pourtant, dans notre monde de plus en plus complexe et divisé, le sentiment d'un but à atteindre qui régnait encore à la suite de la guerre la plus terrible qu'ait connue l'histoire de l'humanité est en train de disparaître. Aujourd'hui, les violations des principes de la Charte se généralisent. Le système de sécurité collective n'est toujours pas appliqué. Le Conseil de sécurité, organe chargé au premier chef du maintien de la paix, s'abstient souvent de prendre des décisions sur beaucoup de questions des plus cruciales. Dans les cas où des résolutions sont adoptées, celles-ci sont souvent ignorées par les parties au conflit. Les Etats Membres court-circuitent de manière répétée les institutions des Nations Unies ou en abusent pour favoriser leurs intérêts sectaires. En dépit des grands services que continue de fournir l'Organisation des Nations Unies et en dépit du grand potentiel qui lui permet de contribuer au progrès de l'humanité, nous devons reconnaître que le système de la diplomatie multilatérale traverse une crise sérieuse.

213. Le Secrétaire général, dans son rapport annuel [A/38/1], a analysé cette crise de manière convaincante et a mis en relief le grave danger qui en découle pour le sort de l'humanité. L'appel urgent qu'il a renouvelé en faveur d'un nouvel engagement collectif à l'égard des principes de la Charte reçoit notre plein appui. Après tout, l'ONU constitue la seule tribune pour ceux qui sont militairement impuissants.

214. Davantage encore en raison du rôle que joue Vienne en tant que l'un des trois sièges de l'Organisation des Nations Unies, l'Autriche se sent particulièrement engagée à l'égard des objectifs de la Charte et est disposée à agir pour contribuer activement au renforcement de l'ONU en tant qu'instrument véritablement efficace de paix, de liberté et de justice.

215. M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) [interprétation de l'anglais] : C'est véritablement un grand plaisir pour moi d'exprimer à M. Illueca les félicitations de ma délégation à l'occasion de son accession à la présidence de la trente-huitième session. Son élection est la reconnaissance bien méritée de ses nombreuses réalisations au service de son gouvernement et de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que nous allons profiter de sa sagesse et de son expérience au cours des travaux de la présente session.

216. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Imre Hollai, pour la façon dont il s'est acquitté de ses nombreuses responsabilités dans des circonstances difficiles, et pour lui exprimer notre profonde reconnaissance d'avoir si bien guidé et dirigé nos travaux.

217. Au nom du Gouvernement et du peuple indonésien, je souhaite chaleureusement la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis qui vient de devenir Membre de l'Organisation. Ma délégation espère une coopération étroite entre nos deux pays.

218. Cette trente-huitième session se déroule dans une atmosphère de préoccupation profonde et de déception, à un moment où le monde continue à être confronté à de nombreuses crises d'une proportion et d'une durée sans précédent. Les troubles et les tensions politiques s'accompagnent d'une stagnation et du désarroi qui caractérisent aujourd'hui les économies de presque toutes les nations, touchant plus gravement les pays en développement. La menace d'une catastrophe nucléaire, entretenue par une course aux armements constante, jette une

ombre sinistre sur tous les autres efforts humains. Et pourtant, au lieu de donner une réponse concrète et globale à ces problèmes, la communauté internationale se trouve paralysée par une incapacité perverse de leur trouver une approche commune.

219. Nous reconnaissons tous que la paix, le désarmement et le développement sont des questions cruciales et interdépendantes, qui marquent notre époque. Mais en reconnaissant cette réalité, nous définissons également le contexte global qui est le seul contexte véritable permettant de résoudre de façon pacifique l'insécurité et l'instabilité croissantes dans le monde.

220. Dans le monde actuel, l'interaction réciproque et les liens entre les problèmes économiques et politiques sont bien évidents. Dans un monde toujours plus interdépendant, la stabilité politique et le bien-être économique des pays développés et des pays en développement sont de plus en plus imbriqués. Étant donné que les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ont atteint des proportions mondiales, tant par leur portée que par leurs conséquences, ils exigent par conséquent un effort mondial en vue de trouver des solutions. L'apparition d'un nouvel ordre international plus équitable et plus rationnel ne peut survenir que grâce à une coopération et à un dialogue soutenus sur le plan international, menés d'une façon intégrée et cohérente, dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent.

221. Nous sommes profondément préoccupés, par conséquent, de constater ce que le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [ibid.], a décrit à juste titre comme une constante érosion du multilatéralisme et de l'internationalisme.

222. La tendance croissante de certaines grandes puissances à recourir au bilatéralisme fondé sur des intérêts égoïstes et sur une conception étroitement définie de sécurité doit cesser, car elle ne peut conduire qu'à une forte polarisation et à la recrudescence de politiques de domination pures et simples. Si nous ne mettons pas un terme à cette tendance, alors que des inégalités et des injustices entre les nations n'ont pas encore trouvé de solution, l'interdépendance deviendra un triste et pur euphémisme au profit de nouvelles formes de dépendance et de domination. Qui plus est, si tous les conflits de par le monde sont perçus et placés dans le contexte de la confrontation Est-Ouest, alors la solution des problèmes se compliquera encore davantage et le risque d'une escalade mondiale sera encore plus considérable.

223. Voilà pourquoi mon gouvernement appuie l'appel lancé par le Secrétaire général de considérer d'une façon nouvelle et collective les problèmes auxquels nous sommes confrontés, de renouveler nos efforts au plus haut niveau afin de renforcer la coopération internationale et d'appuyer l'Organisation des Nations Unies comme étant l'instrument collectif fondamental grâce auquel les gouvernements peuvent et doivent maîtriser les conflits et élaborer ensemble des solutions.

224. La survie même de la civilisation humaine est menacée par une guerre nucléaire, et c'est là le plus grand danger auquel doit faire face le monde d'aujourd'hui. La course aux armements nucléaires, loin de diminuer, connaît une escalade continue totalement irrationnelle. Plus on dépense d'argent pour les armes, plus les peuples perdent tout bon sens, en s'engageant inexorablement sur la voie de l'autodestruction, en dépensant de plus en plus et en gagnant de moins en moins.

225. Confrontée à la perspective d'une spirale irréversible de l'escalade, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à New Delhi en mars dernier, a demandé que des

mesures prioritaires soient prises pour geler la production et le déploiement des armes nucléaires, pour parachever dans les meilleurs délais un traité global d'interdiction de tout essai et un traité interdisant l'usage des armes chimiques, et pour que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont également réaffirmé qu'il est important d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'accords librement consentis entre les pays des régions intéressées.

226. Pour sa part, l'Indonésie a toujours souligné la validité et la pertinence de l'approche régionale pour ce qui concerne la sécurité et le désarmement. Les États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] ont défendu depuis longtemps l'idée d'une zone de paix, de liberté et de neutralité à l'intérieur de laquelle pourrait être aménagée une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Dans cette partie du monde, l'ANASE a mis au point un système de coopération et de progrès entre les États de la région qui, jusqu'à ce jour, s'est révélé non seulement utile, mais, ce qui est plus important encore, durable. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est en tant qu'élément de la zone de paix contribuerait d'une façon logique et significative à la paix et à la stabilité dans la région.

227. Dans un climat de méfiance et de tension croissantes entre les superpuissances, les conflits de longue date s'avèrent de plus en plus difficiles à résoudre. C'est pourquoi nous déplorons que l'incident bouleversant de la destruction de l'avion civil sud-coréen, le 1^{er} septembre 1983, ait encore exacerbé ce climat de tension et de méfiance réciproque. L'Indonésie se félicite de la décision récente prise par le Conseil de l'OACI, qui est le forum approprié pour débattre de cette question, de mener une enquête complète et de veiller à ce que des tragédies de ce genre ne se reproduisent plus à l'avenir.

228. En Asie du Sud-Est, la paix et l'harmonie régionale continuent à nous échapper en raison du problème du Kampuchea qui reste sans solution. Au cœur de ce problème se trouve la question de savoir comment garantir au peuple kampuchéen la restauration de l'indépendance et de la souveraineté nationales et, en fait, comment garantir sa survie même en tant que nation. Tant que les forces étrangères demeureront dans ce pays, tant que le peuple kampuchéen se verra refuser le droit de se prononcer sur son propre avenir et d'établir son propre système économique et politique, à l'abri de toute ingérence extérieure, on ne pourra résoudre ce problème de façon juste et durable.

229. Nous sommes encouragés de constater que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, sous la direction de Samdech Norodom Sihanouk, jouit d'un appui toujours plus large, au Kampuchea et à l'étranger.

230. Mon gouvernement rappelle sa ferme conviction qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties intéressées de rechercher une solution politique globale, grâce à des négociations plutôt que par l'affrontement. Nous demeurons convaincus que les éléments figurant dans la Déclaration sur le Kampuchea⁴ constituent le meilleur cadre pour cette solution. Ils constituent une approche équitable pour garantir la réapparition du Kampuchea en tant que nation indépendante, souveraine et non alignée. Cette déclaration tient également pleinement compte des intérêts légitimes et des préoccupations de sécurité de tous les pays de l'Asie du Sud-Est, y compris le Viet Nam.

231. Je tiens à souligner que la solution que souhaitent l'Indonésie et les autres pays membres de l'ANASE n'est

pas impossible, étant donné le désir souvent exprimé par tous les Etats de la région de connaître la paix, la stabilité et la coopération mutuelle en Asie du Sud-Est. Mais la condition préalable doit être le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire du Kampuchea et l'établissement d'un gouvernement kampuchéen choisi par le peuple, grâce à des élections conduites sous la supervision de la communauté internationale, auxquelles participeront tous les Kampuchéens. C'est alors seulement que les différents groupes politiques du Kampuchea pourront œuvrer activement à la réconciliation nationale.

232. Il y a une autre question qui exige une prompt solution politique fondée sur le retrait des troupes étrangères; je veux parler de la situation en Afghanistan. Outre qu'il met en danger la paix et la sécurité de l'Asie du Sud-Ouest, ce conflit a, à juste titre, soulevé la préoccupation du monde en raison de ses ramifications sur un grand nombre de problèmes mondiaux. La souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et le statut non aligné du pays doivent être restaurés et les réfugiés afghans doivent pouvoir rentrer dans leurs foyers en toute sécurité et en toute dignité. A cet égard, je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de ses efforts visant à trouver une solution négociée, et nous sommes encouragés par l'indication des progrès faits jusqu'à présent par son représentant spécial.

233. La recherche d'une juste paix au Moyen-Orient tourne autour des questions qui demeurent au cœur même du conflit qui persiste depuis trop longtemps dans cette région: autodétermination et statut souverain pour le peuple palestinien, fin de l'agression et de l'occupation illégale par Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. L'évolution survenue dans ce foyer de tension a suivi une structure qui ne s'est nullement modifiée, allant d'une crise violente à une autre déclenchée par la politique agressive et expansionniste d'Israël et par son défi méprisant de toutes les décisions des Nations Unies. Depuis la proclamation de Jérusalem comme sa capitale jusqu'à l'annexion des hauteurs du Golan, en passant par un nouvel établissement de colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés et par l'oppression et la violation continues des droits de l'homme parmi les populations arabes de ces territoires, la politique d'Israël a été à la base même des tensions qui n'ont cessé de s'aggraver et qui ont rendu extrêmement difficile tout progrès réel vers une solution. Ironiquement, cette politique n'a apporté à Israël ni la paix ni une plus grande sécurité. L'Indonésie a toujours appuyé toutes les initiatives arabes, y compris les propositions adoptées à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez⁵, parce qu'elles fournissent une base saine pour la recherche d'une paix juste et durable dans la région. L'Indonésie demeure constante dans son appui à l'OLP, seul et légitime représentant du peuple palestinien.

234. La Conférence internationale sur la question de Palestine, qui vient de se tenir à Genève, a été une réunion historique de la communauté internationale, qui a souligné l'urgence et la préoccupation que nous attachons tous à garantir les droits du peuple palestinien. Aux yeux de ma délégation, les décisions de cette conférence contiennent les éléments clefs d'une solution pacifique de la question de Palestine. Avant tout, la Conférence demande au Conseil de sécurité d'adopter des mesures efficaces en vue d'établir un Etat palestinien indépendant et souverain, tout en garantissant le droit de tous les Etats d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. A cet égard, le Conseil de sécurité a été invité à convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, réunissant toutes les parties, y compris l'OLP, les grandes puissances, aussi bien que les autres

Etats concernés, sur un pied d'égalité. Notre tâche est de garantir que cet objectif sera réalisé grâce à un processus de négociations conduisant à un règlement global.

235. L'invasion massive du Liban par Israël, l'an dernier, a ébranlé le monde et a bien montré le sentiment d'impunité avec lequel Israël a cherché à imposer ses objectifs à la région, au mépris total de l'opinion publique mondiale. Un an après l'invasion, les forces israéliennes continuent d'occuper de vastes secteurs du Liban et la situation est aggravée encore par l'engagement d'Etats étrangers à la région. Ma délégation continue de penser que la condition essentielle à la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban est d'assurer le retrait immédiat et total de toutes les forces israéliennes et le respect scrupuleux de la non-ingérence de la part de toutes les puissances extérieures. Cela faciliterait grandement les efforts entrepris en encourageant toutes les factions libanaises en présence à entamer des négociations conduisant à la réconciliation nationale. C'est pourquoi nous nous félicitons du récent cessez-le-feu qui représente une mesure positive dans cette direction.

236. Le sort de la Namibie continue d'être un affront à notre sens de la justice; il pèse lourdement sur la conscience collective de la communauté internationale. Combien de temps encore demeurerons-nous les témoins des souffrances de millions d'humains qui luttent pour la dignité humaine et la justice sociale? En vérité, combien de temps pourrons-nous demeurer encore patients, année après année, devant la perpétuation impitoyable par Pretoria de sa politique d'occupation coloniale de la Namibie et du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud?

237. En dépit des efforts internationaux concertés — et dernièrement encore à la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, qui s'est tenue à Paris du 25 au 29 avril 1983 —, les perspectives de voir la Namibie accéder à la liberté et à l'indépendance ne semblent pas meilleures aujourd'hui qu'elles l'étaient au printemps dernier. D'une manière fort significative, le rapport complémentaire du Secrétaire général⁶ sur sa visite récente dans la région a montré que l'impasse continue, en raison de la volonté persistante de Pretoria de lier tout progrès vers l'indépendance de la Namibie à des questions extérieures, telles que la présence de troupes cubaines en Angola. Le régime raciste persiste également dans ses efforts en vue de perpétuer son occupation illégale de la Namibie par le truchement d'une politique calculée de fragmentation politique et sociale et en imposant des régimes fantoches. Comme l'a souligné le Secrétaire général, tant qu'on n'aura pas fixé une date pour la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et qu'un cessez-le-feu ne sera pas entré en vigueur, aucun progrès substantiel ne sera réalisé. Sur cette toile de fond, il serait naïf de garder l'espoir que les racistes sud-africains vont abandonner leurs politiques et accepter d'appliquer les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sans qu'on recoure à des sanctions obligatoires.

238. L'Indonésie continuera d'appuyer fermement la vaillante lutte du peuple namibien sous la ferme direction de la SWAPO, son seul et authentique représentant.

239. En Afrique du Sud elle-même, la politique odieuse d'*apartheid* se poursuit sans relâche. Devant la répression accrue exercée par le régime, le peuple a intensifié sa résistance. C'est ce qui a été démontré par la réunion de protestation tenue le mois dernier au Cap, qui fut la plus grande démonstration jamais tenue en Afrique du Sud depuis deux décennies.

240. Il est bien évident que la politique d'oppression interne et d'agression externe de l'Afrique du Sud a atteint une telle amplitude qu'elle met en danger imminent la

paix et la sécurité internationales. Les Etats de la ligne de front ont supporté le plus gros des agressions armées répétées de l'Afrique du Sud et ses tentatives de déstabilisation militaire, politique et économique. De telles menaces qui se poursuivent doivent être discutées avec force par le Conseil de sécurité, qui dispose de l'autorité et de la responsabilité d'obliger l'Afrique du Sud à respecter ses obligations aux termes de la Charte des Nations Unies.

241. Bien trop souvent, la cessation des hostilités armées a conduit à un ralentissement des efforts visant à assurer un règlement pacifique d'un conflit, comme ce fut le cas dans l'affaire des îles Malvinas. De nouveaux efforts devraient être entrepris pour reprendre les négociations, car tout retard ne pourrait qu'entraîner une prolongation du différend, voire une reprise des hostilités armées.

242. Dans la même région du monde, nous continuons de considérer avec inquiétude les tensions et les luttes qui sévissent dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Les facteurs qui ont plongé cette région dans des troubles constants trouvent leurs racines dans les problèmes intérieurs non résolus qui, dans le passé, ont entravé le mouvement vers la justice économique et sociale, ainsi que l'exigence croissante d'une indépendance véritable. La route vers la solution de ces problèmes a été bloquée par des pressions extérieures, ouvertes ou camouflées. La méthode la plus rationnelle est venue des Etats de la région eux-mêmes qui, en fin de compte, sont les plus intéressés au rétablissement de la stabilité dans la région.

243. C'est dans ce contexte que mon gouvernement appuie l'initiative des pays du Groupe de Cantadora. La compréhension manifestée par ce groupe des circonstances historiques uniques et son approche régionale globale méritent pleinement un examen sérieux. En outre, ma délégation espère que les organisations régionales déjà existantes joueront aussi un plus grand rôle dans l'édification d'une infrastructure viable en vue d'une coopération économique, d'une cohésion politique et d'une stabilité globale.

244. Il ne fait pas de doute que, outre son potentiel économique considérable, l'Antarctique est d'une grande importance scientifique, écologique et climatique pour le monde. Ces dernières années, l'intérêt international n'a cessé de croître à l'égard de ce sixième continent qui, sous de nombreux aspects, constitue la dernière frontière sur la terre. Malheureusement, les renseignements au sujet de cette région n'ont pas suivi le rythme de l'intérêt qu'elle suscite. C'est pourquoi il est réellement nécessaire de partager de manière universelle ces informations et d'étendre la coopération internationale afin que les activités futures dans l'Antarctique soient réalisées au bénéfice de l'humanité tout entière.

245. Nous savons que les parties au Traité sur l'Antarctique de 1959⁷ sont parvenues à promouvoir la coopération scientifique et la recherche écologique et ont réussi à empêcher toute revendication territoriale ainsi que la militarisation de la région. Cependant, quelle que soit l'importance de ces louables activités, il n'en reste pas moins vrai que la connaissance des travaux du Traité et des modalités de son fonctionnement ont été jusqu'ici le privilège de quelques-uns. D'où l'initiative de la Malaisie et d'Antigua-et-Barbuda [A/38/193 et Corr.1] de demander aux Nations Unies d'entreprendre une étude globale de cette région, initiative louable que ma délégation soutient pleinement. Ceci est dans la ligne des décisions prises par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à New Delhi [voir A/38/132].

246. L'Indonésie ne partage pas l'appréhension des signataires du Traité, selon laquelle une telle étude sabrerait ce qui a déjà été réalisé. En fait, nous sommes certains qu'un tel examen contribuerait à accroître l'intérêt et la participation de la communauté internationale au développement du potentiel de l'Antarctique, sans pour autant sabrer le régime juridique déjà en vigueur.

247. En examinant la situation économique globale et les relations économiques internationales, nous ne pouvons pas cacher notre exaspération face au malaise qui continue de les affecter. La crise économique qui a depuis longtemps atteint des proportions mondiales menace la stabilité et étouffe la croissance de tous les pays. Par conséquent, les capacités de résistance au choc sur le plan économique et la marge de sécurité accordées aux pays en développement ont été sérieusement atteintes. Leurs économies vulnérables, exposées aux attaques incessantes de cette crise provoquée de l'extérieur, en ont été les victimes.

248. Ces dures réalités qui s'abattent sur la scène économique mondiale aujourd'hui, dues à des facteurs périodiques, proviennent en vérité de difficultés plus fondamentales bouleversant l'ordre économique international. Au cours de la dernière décennie, depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1974, de nombreuses initiatives ont été prises et de nombreuses conférences et réunions ont eu lieu pour redresser ces déséquilibres structurels, mais ces tentatives sont demeurées vaines. L'échec de ces efforts pour entamer la démocratisation de l'ordre économique international ne doit pas nier leur validité ou diminuer notre engagement à l'égard de leur réalisation éventuelle. L'Indonésie, pour sa part, réaffirme son réel engagement à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous ne souhaitons rien de moins. Nous souhaitons une participation équitable dans les processus productifs et de prise de décision de l'économie mondiale.

249. Quelle devrait être notre réponse à ces nombreuses crises ? Certains pays industrialisés ont répondu par des politiques de reprise issues de la prétendue théorie de déclenchement des économies. De telles politiques reviennent à reléguer le développement des pays en développement à un simple sous-produit de la reprise économique du Nord. Mais est-ce que ces politiques de reprise fondées sur une telle exclusivité peuvent être maintenues face à l'interdépendance de l'économie mondiale ? D'autre part, est-ce que le développement durable des pays en développement peut être assuré sans une reprise économique mondiale ? Ces questions fondamentales sont un défi à la sagesse collective de la communauté internationale.

250. Par conséquent, l'Indonésie appuie pleinement les efforts faits par les pays non alignés à New Delhi et par le Groupe des 77 à Buenos Aires, au début de cette année, pour examiner ces problèmes. Des mesures immédiates pour stimuler la reprise économique mondiale et le développement accéléré des pays en développement doivent être prises rapidement. Parmi ces mesures, se trouve au premier plan la proposition de convoquer une conférence internationale sur la monnaie et les finances pour le développement, que l'Indonésie soutient pleinement.

251. De même, des mesures décisives doivent être prises en vue d'ouvrir réellement des négociations globales. A New Delhi, une approche en deux phases a été élaborée : les questions sur la formulation desquelles un accord a été obtenu seront étudiées au cours de la première phase des négociations, tandis que celles touchant à la structure du système économique international et à ses institutions seront discutées au cours de la deuxième phase. Cette approche souple exige une réponse constructive de la part des pays développés. Par conséquent, dans un esprit

d'intérêt et d'interdépendance réciproques, nous demandons instamment à nos partenaires d'ouvrir sans tarder des négociations globales.

252. Les résultats de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont été profondément décevants. Une occasion en or a été manquée. Loin de répondre de manière adéquate à la gravité de la situation économique mondiale, les pays développés n'ont pas fait preuve à la Conférence de la souplesse montrée par les pays en développement. De plus, cet échec à parvenir à un progrès significatif peut créer un précédent dommageable conduisant à l'érosion de la coopération multilatérale. Cela ne veut pas dire que nous rejetions complètement les résultats de la Conférence. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général de cette sixième session, selon lequel des éléments positifs ont résulté de cette conférence, éléments qui pourraient être la base d'un dialogue et de négociations ultérieures.

253. L'autosuffisance collective des pays en développement, comme elle est exprimée par la coopération économique et technique entre les pays en développement est un processus dynamique. Un tel processus ne devrait pas seulement montrer le moyen de revitaliser le développement de leur économie, mais devrait aussi contribuer à une reprise globale soutenue. Depuis sa naissance à Bandung, en 1955, et son amplification au cours des réunions d'Alger, de Caracas et de Buenos Aires, la coopération Sud-Sud entre les pays en développement fait partie intégrante de la politique étrangère de l'Indonésie. Malgré nos capacités limitées, nous avons étendu les programmes de coopération technique à différents pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre région. Nous continuerons de le faire.

254. Les années 80, jusqu'à présent, connaissent un accroissement affligeant des tensions politiques, des conflits et des difficultés économiques, à l'échelle mondiale comme au plan régional. De plus, cet état de choses s'est accompagné d'une aggravation des suspicions mutuelles, des divisions et de la polarisation entre les nations et d'une incapacité constante de la communauté internationale à mettre au point les concepts, les politiques et les institutions nécessaires capables de répondre aux nouvelles réalités de notre temps. Cependant, la tendance inexorable vers une plus grande interdépendance des nations et des solutions aux problèmes a également renforcé la conscience croissante du sort commun et de l'avenir commun que toute l'humanité partage dans notre communauté mondiale.

255. Les grandes adversités et les crises sont toujours une menace, mais sont également une occasion de changements fondamentaux. Et c'est vrai, même si l'on peut être tenté de faire preuve de résignation cynique ou de pessimisme, de glisser vers un chaos incontrôlable et ingouvernable et l'effondrement de l'ordre international actuel. Nous devrions arrêter de parler superficiellement de l'interdépendance, qui, jusqu'à présent, est asymétrique et par conséquent injuste. Nous devrions à la place unir notre capacité collective et notre volonté politique pour réellement commencer à mettre en œuvre une véritable interdépendance mondiale, sur la base d'un avantage réciproque et d'une sécurité commune. L'Indonésie pense qu'il n'y a pas de meilleur moment ni de meilleur endroit pour commencer qu'ici et maintenant, étant donné qu'elle est convaincue que l'Organisation des Nations Unies est l'instrument international le plus approprié à cette fin.

256. La présence ici à New York d'un grand nombre de chefs d'Etat ou de gouvernement, en réponse à l'initiative du président du Mouvement des non-alignés, le

premier ministre Indira Gandhi, ne doit pas seulement servir à encourager notre appui inconditionnel aux Nations Unies. Les réunions officielles qui ont eu lieu entre ces dirigeants mondiaux, dans un esprit de sincérité et de bonne foi, ont été aussi une occasion unique pour au moins jeter les bases d'une approche globale concertée à l'égard des problèmes de la paix et de la coexistence pacifique, du désarmement et du développement.

257. Si tel pouvait être le cas, alors 1983 pourrait encore être ce que le Secrétaire général a appelé une année de réévaluation et un tournant dans l'histoire de l'humanité.

258. U Chit HLAING (Birmanie) [*interprétation de l'anglais*]: La délégation birmane, que j'ai l'honneur de diriger ici, est heureuse d'exprimer à M. Illueca ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session. Sa carrière politique remarquable, sa connaissance et son expérience très vastes des affaires mondiales nous donnent l'assurance que la présente session est en bonnes mains. Nous l'assurons de notre plein appui et de notre coopération dans l'exercice de ses responsabilités.

259. Nous saisissons également cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Imre Hollai, pour l'intégrité avec laquelle il a dirigé les débats de l'Assemblée au cours de la dernière session.

260. C'est avec grand plaisir aussi que nous adressons nos félicitations et nos meilleurs souhaits de bienvenue à la délégation de Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de son admission dans la famille des Nations Unies, qui marque un nouveau pas vers l'universalité de l'Organisation.

261. Les sessions de l'Assemblée générale ont toujours eu beaucoup d'intérêt et de valeur pour toutes les délégations présentes à ses réunions annuelles. C'est le moment où, traditionnellement, l'on procède à l'examen et à l'évaluation de la situation mondiale, où l'on étudie ce qu'il conviendrait de faire et où l'on réfléchit aux problèmes futurs. Ces réunions sont l'occasion de faire le bilan des différents points de vue prévalant actuellement dans le monde et de connaître les positions et les façons de voir de chacun. Pour notre part, nous repartons avec une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des choses que lorsque nous sommes arrivés.

262. Depuis ces dernières années, les travaux de l'Assemblée se sont déroulés dans une atmosphère marquée par la tension internationale. A notre avis, les événements qui ont eu lieu depuis la dernière session n'ont amené ni amélioration ni changement significatif dans la situation internationale dans son ensemble, que ce soit sur le plan politique, économique ou social. Dans un monde dominé par les intérêts politiques et stratégiques des grandes puissances, leurs rapports tendus continuent de nuire aux relations internationales et de gêner les travaux de l'Assemblée. Si ces relations ne s'améliorent pas, il y a lieu de craindre que la tendance actuelle n'aboutisse à la paralysie et, par suite, au déclin de l'autorité et du pouvoir des Nations Unies. Telle est la situation dans laquelle se trouve l'Organisation mondiale et d'où découle le problème qu'il nous faut régler.

263. Il est évident que les relations entre les grandes puissances continuent de dominer la présente décennie et qu'elles ont de sérieuses conséquences pour la paix et la sécurité. C'est principalement à cause de leur méfiance mutuelle et de leurs divergences de vues qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent de résoudre les grands problèmes de notre temps. L'expérience a montré qu'un certain degré de compréhension entre les grandes puissances est essentiel avant même de pouvoir espérer faire quelque progrès sensible dans le processus de paix. Le cours de

toute négociation peut être compromis par leur indifférence ou grandement favorisé par leur soutien. Si les Nations Unies veulent faire un pas décisif vers l'instauration d'un monde plus sûr, il est essentiel que les grandes puissances agissent de leur côté pour qu'on puisse progresser dans ce sens. Une nouvelle façon de voir et d'aborder les problèmes et la formulation de solutions neuves ne sont possibles qu'à un niveau de tension plus bas. Etant donné l'exceptionnelle responsabilité qu'ont les grandes puissances en matière de paix et de sécurité, il leur appartient de proposer des initiatives qui permettraient de réduire les tensions internationales. Cela signifie aussi que leur antagonisme actuel doit céder le pas à un plus grand degré de coexistence, ce qui réduirait la suspicion, instaurerait la confiance mutuelle et contribuerait à un ordre mondial plus stable et plus sûr.

264. La stabilité que nous recherchons exige des efforts constants si l'on veut que les relations internationales reposent sur des bases solides plutôt que sur l'équilibre des forces matérielles. Nous pensons que la recherche de fondements permanents pour la paix mondiale basée sur la coexistence pacifique répond tout à fait aux espoirs et aux aspirations de l'humanité et exige l'appui de l'écrasante majorité des pays. Nous venons de continents différents, avec des antécédents sociaux, culturels et historiques différents et des conditions politiques et économiques différentes, ayant chacun sa propre valeur. Qui plus est, la nature humaine est bien trop diverse pour tenter d'imposer un système mondial qui englobe tout le monde. Aucune puissance ou groupe de puissances ne peut espérer façonner le destin du monde à sa guise. En fait, une telle tentative ne ferait qu'accentuer la discorde au lieu de promouvoir l'entente et séparerait les nations au lieu de les rapprocher.

265. Dans ces circonstances, il n'existe pas, selon toute logique, d'alternative à la politique de coexistence pacifique et de coopération entre États, qu'ils soient grands ou petits et indépendamment de leurs systèmes politique, économique et social. On doit bien reconnaître que c'est ce que prévoit la Charte des Nations Unies.

266. La rivalité entre les grandes puissances n'est qu'une source de tensions et de conflits dans le monde. Le fait est que nous vivons à une époque de changements révolutionnaires de caractère fondamental. Ils ont entraîné des bouleversements et des problèmes d'un genre et d'une dimension sans précédent. A cet égard, le conflit qui oppose des forces nouvellement constituées s'avancant en première ligne et des forces séculaires fermement décidées à maintenir leur domination constitue une source de grave tension. Dans ce contexte changeant, la crise contemporaine touche un éventail très large de questions, depuis le désarmement jusqu'au processus économique international. Elle se reflète également dans les problèmes du Moyen-Orient et de l'Afrique australe, dans la situation en Afghanistan, au Kampuchea et en Amérique centrale.

267. Ayant abordé d'une manière générale les problèmes mondiaux, je voudrais maintenant les commenter brièvement, dans la mesure où ils exigent la recherche en commun d'une solution efficace et viable.

268. Les négociations sur le désarmement et le contrôle des armements se heurtent en ce moment à de nombreuses contradictions et difficultés. La communauté mondiale continue d'être confrontée au problème chronique de la course aux armements, dont le rythme ininterrompu continue d'accroître la tension et représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les négociations de désarmement se trouvent aujourd'hui dans un état évoluant constamment, semblant parfois faire naître quelque espoir, ou s'enlisant soudainement pour faire place au

langage de la guerre. Il n'y a eu jusqu'à présent ni réduction des armements ni désarmement. Les grandes puissances prétendent que seul un armement accru peut garantir une plus grande protection. Les négociations et les accords sur le contrôle des armements ont peu fait jusqu'à présent pour limiter le développement des armements ou les quantités d'armes et la probabilité de guerre nucléaire n'a guère diminué.

269. Dans une situation où l'énorme potentiel de destruction des armes nucléaires menace la survie même de l'humanité, les craintes que fait naître la menace de guerre nucléaire sont plus grandes que jamais. La prévention de la guerre nucléaire est passée au premier plan comme la question la plus brûlante de notre époque. Les armes et la technologie ne sont que des outils de guerre, et les facteurs capables de déclencher une guerre sont plutôt de nature politique. Si l'on veut écarter toute possibilité de guerre nucléaire, il faut abaisser le niveau dangereusement élevé des tensions. Les grandes puissances ont un rôle spécial à jouer à cet égard, étant donné que ce sont elles qui, en fin de compte, décident de la paix et de la guerre. Dans la situation actuelle, un conflit d'importance sous-entend leur participation; de même, il ne peut y avoir de véritable paix que si toutes deux le veulent bien. Elles partagent par conséquent une responsabilité extrêmement lourde, non seulement à l'égard de leurs propres peuples mais aussi à l'égard de l'humanité tout entière.

270. L'attention et les espoirs du monde sont concentrés en ce moment sur les négociations en cours entre les grandes puissances, relatives aux systèmes nucléaires à portée intermédiaire et aux armements stratégiques. L'absence de progrès à ce jour est une source de préoccupation, étant donné que le succès des négociations bilatérales est considéré par la plupart comme le point de départ de progrès dans d'autres domaines touchant le désarmement. Toutes les solutions proposées doivent être explorées. C'est l'occasion de parvenir à une solution qui assurerait la sécurité en Europe, occasion qui pourrait ne pas se représenter ou passer rapidement. Nous espérons qu'il sera possible d'élaborer une formule qui soit acceptable pour tous et qui produise le cadre dans lequel le monde puisse vivre, mais cela ne doit pas se faire simplement au bénéfice d'une région et au détriment d'une autre.

271. Nous ne pouvons non plus ignorer le fait qu'il y a un élément temps dans les négociations sur le contrôle des armements. Nous nous trouvons à la croisée des chemins où l'inaptitude à poursuivre les négociations au même rythme que le progrès technologique pourrait prendre une telle ampleur qu'il serait impossible, dans la pratique, d'arrêter l'escalade de la course aux armements. Le rythme lent des négociations diplomatiques et celui relativement plus rapide des progrès techniques signifient qu'il sera plus difficile de contrôler les armements dans les années à venir, à moins que des initiatives hardies ne soient prises pour renverser la tendance actuelle. Entre-temps, alors que les négociations sur le contrôle des armes stratégiques se trouvent dans une impasse, les progrès techniques menacent de bouleverser l'équilibre nucléaire.

272. Aucun différend régional n'a jamais préoccupé autant l'Assemblée générale que la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine. La région du Moyen-Orient est toujours explosive et il y a peu de chances de trouver une solution rapide et satisfaisante à la question palestinienne, cause principale de cette crise persistante. En dépit des efforts déployés par plusieurs pays et par les Nations Unies, il n'est toujours pas possible de trouver une solution aux nombreux problèmes que connaissent le Moyen-Orient et la Palestine, telles la question de Jérusalem et celles des hauteurs du Golan et des colonies de

peuplement israéliennes dans les territoires occupés. Ces questions ont été compliquées davantage par les divergences entre les factions et la lutte au sein du mouvement palestinien quant à la façon de parvenir à une solution. Cela a entravé les efforts les plus récents dans ce processus de paix.

273. Il est également évident que toute solution au problème du Moyen-Orient, pour être viable, doit être complète dans son essence même. En outre, un règlement complet de la question du Moyen-Orient n'est pas possible sans un progrès réel vers la solution du problème palestinien.

274. La position de la délégation birmane concernant les questions du Moyen-Orient et de la Palestine est très claire. Nous reconnaissons le fait que, quelles que soient les circonstances de sa naissance, Israël est maintenant au Moyen-Orient pour y rester. Par conséquent, nous reconnaissons le droit d'Israël à l'existence. Nous soutenons, toutefois, que le droit d'exister ne confère ni à Israël ni à n'importe quel autre Etat le droit d'acquérir des territoires par la guerre ou de recourir à des actes unilatéraux qui portent atteinte à tout règlement complet et définitif. Pour ce qui est de l'avenir, nous estimons que, si des mesures ne sont pas prises pour enrayer le processus des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, il sera peut-être impossible de poursuivre les négociations de paix. Une autre condition préalable pour changer la situation est le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, mesure qui, à notre avis, contribuerait à une solution juste et durable. Telles que nous les concevons, toutes négociations en vue de parvenir à un règlement juste et complet au Moyen-Orient entraînent nécessairement une plus grande sensibilité aux préoccupations de chacune des parties au différend. Il importe que les parties reconnaissent mutuellement leur droit à l'existence. Les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à un foyer national devraient être reconnus en même temps que le droit d'Israël de survivre et d'assurer sa sécurité. Si les deux parties n'acceptent pas cela, il ne sera pas possible de faire régner la paix au Moyen-Orient. A notre grand regret, l'antagonisme implacable actuel manifesté par les deux parties ne permet pas de penser que l'on puisse faire des progrès dans la recherche d'une solution au Moyen-Orient.

275. Au Liban, la présence de forces étrangères non autorisées continue de déstabiliser l'ordre interne. Les efforts déployés depuis longtemps pour assurer ce retrait ont échoué jusqu'ici. De plus, le problème du conflit communautaire demeure intraitable. Les problèmes du Liban découlent des questions non résolues du Moyen-Orient et de la Palestine. En dépit de cela, il faut faire en sorte que les forces étrangères se retirent du pays et que la pleine souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban soient réalisées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité à cet égard.

276. Les événements en cours en Afrique australe ne permettent pas d'être optimiste. Il n'y a pas eu de véritable changement dans les relations entre l'Afrique du Sud et les Etats africains de première ligne avoisinants. L'escalade militaire et l'ingérence continuent d'être dirigées contre eux et intensifiées. En outre, l'Afrique du Sud n'a pas atténué sa politique d'*apartheid* et ses pratiques de discrimination raciale. En fait, le système d'*apartheid* a été étendu au territoire namibien dont l'indépendance semble être beaucoup plus lente que prévue.

277. Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité comme base d'un règlement internationalement reconnu pour

l'indépendance de la Namibie. Et pourtant, aujourd'hui encore, le peuple de ce territoire reste la victime de la domination coloniale obstinée. Les espoirs suscités par le plan des Nations Unies en ce qui concerne la réalisation pacifique de l'autodétermination namibienne ont été anéantis face au refus intransigeant et persistant de l'Afrique du Sud d'honorer les engagements qu'elle avait acceptés initialement. Cette résistance aux forces du changement a non seulement aggravé la situation en Namibie, mais constitue également une grave menace à la stabilité régionale et à la paix et à la sécurité internationales.

278. Les efforts du groupe de contact composé des pays les plus puissants du monde n'ont pu influencer l'Afrique du Sud et il y a aujourd'hui peu de chances de trouver une solution au problème de la Namibie. Un autre facteur dilatoire qui nous préoccupe est l'injection de questions étrangères qui tendent à dénaturer la réalité de la question namibienne. La délégation birmane ne peut de bonne foi appuyer des mobiles qui sont incompatibles avec la lettre et l'esprit de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous estimons que tout parallélisme ou lien entre l'indépendance de la Namibie et toute autre question étrangère ne pourrait que susciter des doutes quant à l'attitude de ceux qui préconisent un tel concept.

279. L'expérience en ce qui concerne la situation en Afghanistan et au Kampuchea montre la nécessité et la difficulté d'isoler les conflits régionaux des conflits des relations entre les grandes puissances. Les conséquences de cet état de choses se reflètent déjà dans les politiques des régions respectives. Cela montre également les risques fondamentaux qu'implique l'intervention unilatérale dans un pays par une puissance extérieure. Les deux interventions ont provoqué des difficultés tant pour l'Etat qui est intervenu que pour celui qui est affecté. Dans chaque cas, les difficultés sont de nature à soulever la question de savoir si la forme d'intervention a vraiment servi les intérêts nationaux de celui qui a commis l'intervention. Certains objectifs à court terme ont peut-être été atteints, mais il y a un prix politique à payer : la condamnation de l'opinion publique mondiale.

280. Conformément à nos vues sur l'Afghanistan et le Kampuchea, nous estimons que le retrait des troupes étrangères de ces pays est une condition préalable à une solution politique, ainsi qu'à la création de meilleures relations dans la région. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une question de principe, car toute violation des principes fondamentaux des relations internationales, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, ne saurait être tolérée, étant donné que cela constitue un précédent dangereux ayant de vastes conséquences. Nous disons cela parce que les principes de la Charte s'appliquent à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et ne pourront survivre que si les Etats Membres les respectent fidèlement.

281. En Afghanistan, les bons offices du Secrétaire général ont permis un certain mouvement dans la bonne direction concernant les éléments essentiels d'une solution politique complète. Nous nous félicitons de ces efforts constructifs et nous espérons qu'une percée sera réalisée pour permettre au peuple afghan de décider de son propre destin à l'abri de toute intervention étrangère et garantir le retour des réfugiés.

282. Pour ce qui est du Kampuchea, l'impasse demeure en dépit de nombreux efforts diplomatiques à l'intérieur et à l'extérieur de la région. La délégation birmane estime que la recherche d'une solution politique au Kampuchea doit nécessairement être entreprise par le peuple kampuchéen lui-même sans ingérence étrangère. Nous espérons que les conditions internes et externes muriront à temps

pour permettre d'aboutir pacifiquement à une réconciliation nationale et à une solution politique qui répondraient au besoin désespéré du peuple kampuchéen de survivre et de vivre dans la paix.

283. Passant maintenant à l'économie mondiale, il ne fait aucun doute que nous sommes encore au milieu d'une longue crise grave. Aucun pays, quels que soient son degré de développement économique, son importance ou son ordre socio-économique, n'a été à l'abri de la crise, bien que ses effets négatifs aient été ressentis surtout par les pays en développement. Cette crise a provoqué de graves difficultés pour le commerce international et les systèmes monétaires et financiers et a soulevé le spectre d'un effondrement financier. La lenteur du développement socio-économique qui a en a résulté a également engendré une crise du développement. C'est, en fait, une crise des relations internationales qui souligne le caractère anachronique du système actuel.

284. Alors qu'on parle maintenant d'une reprise économique dans certains pays hautement industrialisés, il semble toutefois que ce redémarrage soit trop lent pour que nous puissions nous réjouir. Certes, nous aimerions être optimistes, car la reprise économique ne peut être que bénéfique pour toutes les nations. A bien des égards, cependant, on ne peut pas dire que la situation économique mondiale soit bonne. Le commerce demeure léthargique et les taux d'intérêt élevés ont rapidement accru le niveau des paiements du service de la dette. De ce fait, les systèmes monétaires et financiers internationaux ont été mis à rude épreuve. Voilà qui nous amène à conclure que des changements fondamentaux s'imposent depuis longtemps dans le profil des relations économiques mondiales, et plus particulièrement dans les secteurs commercial et financier.

285. On doit aussi s'employer à trouver de nouveaux moyens pour réduire l'écart toujours plus grand qui existe entre les recettes d'exportation des pays développés et celles des pays en développement, afin que s'établissent entre eux des relations réalistes, durables et équitables. Nous pensons que l'opinion mondiale souhaite qu'on décide de solutions à long terme et d'une action internationale constructive pour remédier aux maux de l'économie mondiale plutôt que d'une série de mesures spéciales qui ne seraient que du replâtrage.

286. La résolution visant à l'ouverture de négociations globales, adoptée en 1979 par l'Assemblée générale [résolution 34/138], avait pour but d'encourager le processus de transformation des relations économiques internationales. Nous trouvons fâcheux que les nations développées les plus riches s'y soient opposées, ce qui rend incertaine l'ouverture des négociations.

287. Qui plus est, les liens toujours plus étroits entre les économies nationales ont accru leur interdépendance au point que toute action unilatérale entreprise par un pays ou un groupe de pays donné afin de se sortir de la crise actuelle s'avérerait insuffisante et en tout cas vaine. En dépit de cela, on a plus que jamais eu recours à l'action unilatérale, et la coopération économique internationale s'est relâchée alors qu'il est tellement nécessaire de la renforcer. On ne parviendra à assainir la structure de l'économie mondiale que lorsqu'on aura pris conscience de la nécessité d'élargir la coopération internationale et de conclure des accords. Ce sont là des conditions *sine qua non* si l'on veut arriver à la reprise économique mondiale et assurer sa croissance à un rythme soutenu. Nous espérons vivement que ce débat nous permettra de réaliser cet objectif et que l'examen des problèmes mondiaux s'avérera fructueux.

288. M. SALEM (Liban) [interprétation de l'anglais]: Je voudrais, avant tout, remercier tous les chefs de

délégation qui se sont montrés préoccupés au sujet de mon pays, le Liban. J'espère sincèrement que le Liban réunifié et revigoré s'associera prochainement à eux pour promouvoir les grandes causes auxquelles ils contribuent tous.

289. Je suis heureux de féliciter le Président pour son élection à la présidence de la trente-huitième session. Mes félicitations prennent une signification particulière en raison des relations étroites qui unissent nos deux pays et des liens traditionnels d'amitié et de coopération qui caractérisent les relations entre l'Amérique latine et le Liban.

290. Je voudrais par ailleurs rendre hommage au prédécesseur du Président, M. Imre Hollai, pour la façon magistrale dont il a présidé les travaux de la trente-septième session.

291. J'aimerais dire aussi toute notre reconnaissance au Secrétaire général pour son dévouement à la cause de la paix. Sa perception sûre de la communauté internationale et du rôle de maintien de la paix des Nations Unies, alliée à ses qualités humaines et diplomatiques ainsi qu'à la compétence avec laquelle il guide les travaux de l'Organisation, sont dignes de notre plus haute estime.

292. Ma délégation a étudié avec le plus grand soin le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/38/1]. Nous souhaitons dire que nous appuyons les commentaires et les observations contenus dans ce rapport, et plus particulièrement ceux qui mettent l'accent sur la nécessité de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont les missions et objectifs sont décidés par le Conseil de sécurité.

293. Ma délégation appuie spécialement la proposition du Secrétaire général d'envoyer des missions d'enquête dans les zones de tension, afin de prévenir autant que possible les conflits qui pourraient mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

294. Cette année, l'ordre du jour regorge de problèmes toujours plus complexes ou restés sans solution touchant la paix internationale. Le Liban, un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et pays sensible aux problèmes des autres nations, est une fois encore pris dans la tourmente. Nous nous trouvons dans l'obligation, par conséquent, de nous concentrer sur nos propres problèmes, car il y va de l'existence même de notre nation.

295. Il y a un an, lors de la trente-septième session, le président Amine Gemayel a déclaré du haut de cette tribune :

« ... nous en avons assez. Assez du sang, assez des ruines, assez du démembrement, assez du désespoir. Nous avons payé le prix élevé de la guerre. Nous ne devons pas payer un prix supplémentaire pour la paix. Ce que nous voulons, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, c'est que nos droits nous soient rendus. » [35^e séance, par. 7.]

Cet appel d'hier demeure notre appel d'aujourd'hui, car nous, Libanais, avons désespérément besoin de paix, de sécurité, de liberté et de justice. Et puis, n'est-ce pas notre droit et notre devoir de soumettre notre cas à l'Assemblée et de nous justifier devant le tribunal de l'histoire quand le moindre malentendu à propos du problème libanais risque de faire basculer la région dans une guerre lourde de menace pour l'ordre régnant dans cette région pivot qu'est le Moyen-Orient ?

296. La campagne idéologique selon laquelle le Liban ne cessera d'être agité et qu'une existence civilisée et remplie ne pourra jamais y être vécue a toujours cours. Ceux qui colportent ces absurdités considèrent que le désordre et l'affrontement sont dans leur intérêt. Ils se

sentiraient perdus et comme dépossédés dans une société faite de nations civilisées, éprises de paix et pratiquant la coopération. Ils persistent à dire que le problème du Liban est insoluble dans l'espoir de dissuader les Nations Unies d'exercer leur rôle pacifique ou les puissances amies de nous tendre une main secourable.

297. Mais, face à cette propagande et malgré ces huit années d'effusion de sang, de ruine économique et d'intervention étrangère de toute sorte, la fait qu'aucune faction au Liban n'ait jamais même caressé l'idée de la partition ou de la sécession n'est-il pas la meilleure preuve de notre viabilité irréprouvable en tant que nation ? Le peuple libanais est profondément attaché au concept d'un Liban unifié et indépendant. Les Libanais ont partagé l'expérience précieuse d'un gouvernement démocratique, ce qui est unique dans le monde arabe. Avant que la guerre n'éclate, le Liban était la capitale culturelle et économique du Moyen-Orient, le point de rencontre des intellectuels arabes et occidentaux, le centre des banques et du commerce internationaux et un exemple précoce de gouvernement démocratique pacifique et prospère.

298. En 1975, sous les yeux de la société des Etats civilisés, cette jeune démocratie a succombé à une série de tensions arabo-israéliennes, interarabes et Est-Ouest. Bien sûr, comme d'autres sociétés hétérogènes, le Liban a eu sa part de tensions internes; mais la vertu de la démocratie, c'est qu'elle peut résoudre ces tensions pacifiquement, contrairement aux autres formes de gouvernements qui ne peuvent que s'y opposer et les supprimer.

299. Nous demandons au monde qu'il nous laisse en paix, afin que nous puissions résoudre les tensions de notre nation à notre façon démocratique. Cette requête n'est ni utopique, ni irréaliste, car beaucoup d'Etats Membres parmi les plus anciens et les plus stables de l'Organisation — européens, asiatiques et américains — ont connu des périodes aussi tumultueuses et dangereuses dans leur passé alors qu'ils faisaient de leurs populations hétérogènes des nations modernes et unifiées. Ainsi, en plus de notre courage, de notre détermination et de notre foi, nous avons des précédents historiques de notre côté.

300. Au Liban, une société pluraliste s'efforce de devenir une nation mûre. Le profil des religions et des cultes est redéfini afin de répondre aux exigences d'un Etat moderne. La philosophie politique d'une société traditionnelle s'ajuste aux réalités des conflits des superpuissances, des idéologies envahissantes, des mouvements de masse supranationaux et des menaces militaires modernes. A bien des égards, les problèmes du Liban sont les problèmes de la plupart des nations du tiers monde, et comprendre et traiter avec succès les problèmes du Liban permettrait d'éviter une incertitude analogue et des conflits similaires dans le tiers monde au cours des décennies à venir.

301. Aujourd'hui, le Liban est occupé par trois armées régulières et par des forces de combat subrogées attachées à ces armées. Israël occupe environ un tiers du territoire libanais. Dans la zone qu'il contrôle, il forme des armées et des milices locales; il les entraîne, les équipe et leur fournit un appui logistique. Israël dit au monde qu'il comprend le Liban et veut le sauver; et pourtant, il agit d'une façon qui aboutira à sa destruction. Au peuple juif, qui a connu l'amertume de la persécution, nous déclarons aujourd'hui de cette tribune internationale: « Que vos actes soient conformes à vos paroles. Vous vouliez la sécurité à votre frontière nord. Vous avez cette sécurité dans l'accord proposé. » Et compte tenu des faits politiques qui se font jour, nous prions Israël de revoir les obstacles qui rendent l'application de l'accord difficile.

302. La Syrie contrôle effectivement près de la moitié du territoire libanais. Son armée ne jouit plus de l'ombrelle

légitime que le Gouvernement libanais lui accordait depuis 1976. Nul ne niera que les forces syriennes ont joué dans le passé un rôle d'équilibre dans les conflits internationaux qui ont fait rage sur le territoire libanais, mais tel n'est plus le cas. La prolongation de la présence militaire syrienne au Liban ne peut qu'exacerber les relations entre le Liban et la Syrie, au désavantage des deux pays. Dans la partie du territoire libanais aux mains des Syriens, les Palestiniens, les Iraniens, les Libyens et plusieurs autres organisations locales, armées et dirigées par les Syriens, se sont opposés aux forces du gouvernement légitimement constitué. De toute évidence, la Syrie et le Liban ont de nombreux intérêts en commun, dont certains se sont considérablement accrus au cours des sept dernières années. De toute évidence, les relations entre le Liban et la Syrie étaient et sont encore destinées à être qualitativement plus étroites que les relations entre le Liban et tout autre pays du Moyen-Orient. Le Liban a fait clairement savoir qu'il avait l'intention de poursuivre ces relations pour répondre à nos intérêts communs et pour œuvrer avec la Syrie en faveur des idéaux que partagent les peuples des deux pays. Aujourd'hui, le Liban demande à la Syrie qu'elle l'aide à donner un sens aux liens de fraternité des Etats arabes. Nous espérons que la Syrie retirera ses forces d'une façon qui favorisera la souveraineté du Liban tout en tenant compte des préoccupations de sécurité de la Syrie.

303. Les combattants palestiniens qui se trouvent au Liban sont maintenant près de Tripoli, au nord, et près de Baalbek, à l'est. Avec d'autres éléments et certaines milices locales appuyées par des forces extérieures, ils se sont battus directement contre l'armée libanaise et l'ont empêchée d'étendre son autorité à la région évacuée récemment par les Israéliens. Depuis 1970, le Liban a été la base d'actions militaires menées contre Israël par l'OLP, ce qui a abouti aux raids aériens successifs menés par Israël et à deux invasions du Liban, en 1978 et en 1982, la deuxième ayant entraîné l'occupation du sud du Liban par Israël. Plus que tout autre peuple du monde arabe, les Libanais ont donné aux Palestiniens la possibilité d'expérimenter toutes sortes de méthodes pour revendiquer leurs droits légitimes. S'ils n'y ont pas réussi, ce n'est pas faute de bonne volonté de la part du Liban. Aujourd'hui, toutefois, ni le Liban, ni les Palestiniens ne souhaitent perpétuer une tragédie qui pourrait se traduire par un désastre non seulement pour les Libanais, mais aussi pour toute la population civile palestinienne au Liban. Nous en appelons donc à l'OLP pour qu'elle manifeste la même bonne volonté à l'égard des Libanais en retirant ses combattants, comme ses dirigeants ont accepté de le faire. Aux Palestiniens dont la présence au Liban est légale, nous disons que nous renouvelons notre engagement à leur égard, dans cette instance mondiale, et nous réaffirmons qu'ils jouiront de tous les droits et privilèges que le droit leur reconnaît. Ils pourront ainsi reprendre une vie normale et sûre, dans une liberté et avec des implications culturelles sans égal dans aucun autre pays du Moyen-Orient.

304. Ainsi, un Liban soumis à des forces qui viennent de l'extérieur proclame à l'Assemblée, en paroles et en actes, qu'il est prêt à leur donner ce qui leur semble équitable et juste. Nous sommes prêts à discuter avec tous, en défendant ce qui nous appartient et même, dans les limites de la raison et de la générosité permise, en respectant ce que d'autres considèrent comme leurs propres intérêts alors qu'ils sont nôtres.

305. Au titre de nos droits juridiques en vertu de la Charte des Nations Unies, du droit international et d'autres normes d'existence civilisée, nous nous sentons justifiés de lancer un appel à la conscience morale de

l'humanité, représentée dans cette assemblée, pour qu'elle sauve cette démocratie vaillante et affligée.

306. Est-ce que nous pouvons en supporter plus ? Plus de 100 000 morts et de 500 000 personnes déplacées et sans abri; plus de 200 000 expatriés; des dizaines de milliers de personnes mutilées ou blessées; des cités et des lieux historiques rasés, détruits et pillés; des villages typiques brûlés et détruits; des montagnes et collines jadis consacrées aux dieux mythologiques, et qui encore récemment servaient de sanctuaire à notre Dieu bien-aimé, tout-puissant et omniprésent, sont aujourd'hui le site de l'artillerie qui crache le fer et le feu et sème la destruction et la mort parmi les populations civiles pacifiques et fait obstacle à l'action d'un gouvernement qui tente, contre vents et marées, d'accomplir une tâche énorme, celle de défendre la justice et les nombreuses autres valeurs que le Liban incarne.

307. Le Liban, par sa société pluraliste, son système démocratique de gouvernement et son emplacement géographique, est devenu le centre de politiques en conflit de la région. Le Liban reçoit maintenant toutes les retombées des politiques injustes au Moyen-Orient depuis les 50 dernières années et de toutes les vaines politiques visant à obtenir un statut légitime malgré les fluctuations des politiques au Moyen-Orient. Laisser le Liban sombrer dans sa situation actuelle contribuerait à aggraver les conflits de la région et pourrait même avoir des conséquences au-delà de ses frontières, en Syrie, en Iraq et dans les Etats du Golfe qui, à l'exemple du Liban, sont des sociétés hétérogènes, dont les éléments sont à la merci d'un conflit idéologique.

308. Les réfugiés palestiniens ont envahi le Liban à la suite de la création d'Israël et, le moment venu, ils n'ont pas seulement combattu les Israéliens, mais ils ont aussi défié l'ordre libanais très libéral qui leur avait permis de prospérer. La Syrie, confrontée à Israël, est devenue hautement militarisée et impatiente face au régime libéral du Liban. Les Etats arabes révolutionnaires ont exploité la structure pluraliste du Liban et encouragé des mouvements et des partis dont les objectifs étaient en contradiction avec le consensus sur lequel l'ordre pluraliste et démocratique du Liban est fondé.

309. Alors que d'autres mobilisaient les masses, édifiaient des armées et visaient des postes de commande, les Libanais contribuaient à la paix, excellaient dans les questions financières et commerciales, dans l'éducation et la santé, et encourageaient les arts et les raffinements de la vie. Peut-être avons-nous ainsi sous-estimé la nécessité de bâtir un Etat fort, des institutions fortes et une armée nationale forte. La faute du Liban, si faute il y a, est d'avoir été trop libre dans une région qui n'avait que faire de la liberté, trop libéral dans une région connue pour ses régimes puissants et trop tolérant devant des actes et des idées qui cherchaient ouvertement à saper le système même qui les avait nourris.

310. Nous avons maintenant appris notre leçon. Nous continuerons à chérir la liberté, mais nous ne permettrons pas qu'elle dégénère en anarchie. Nous continuerons à défendre les valeurs pluralistes et libérales, mais non au détriment d'une nation forte et ardente. Nous continuerons à tolérer, voire à cultiver, la diversité de pensée et d'organisation, mais dans le cadre bien défini de l'unité de l'Etat, de l'unité du peuple et de l'unité des institutions gouvernementales.

311. La guerre du Liban est une guerre régionale ayant des dimensions internationales. Les différentes communautés du Liban ont été forcées, par les réalités politiques et militaires, à prendre position. Dans les conflits impliquant les Israéliens, les Palestiniens et les Syriens, pratiquement aucune communauté n'a pu jouir d'une liberté véritablement neutre et véritablement libanaise. Ce n'est qu'après que les batailles eurent commencé à faire rage

que les Libanais ont compris vraiment ce qui se produisait sur leur territoire. Après avoir compris cela, ils se sont ralliés à la cause du Liban et ils ont essayé de sortir des lacs dans lesquels ils se trouvaient pris. Ainsi, le Parlement élu, l'un des quelques parlements vraiment représentatifs au Moyen-Orient, a élu démocratiquement et unanimement Amine Gemayel à la présidence. Le Parlement représente toutes les communautés, toutes les régions et toutes les tendances politiques du pays. Lorsque le Liban a signé un accord sur le retrait des forces israéliennes du Liban, deux députés seulement ont voté contre. Un consensus national impressionnant existe pour mettre fin à la guerre des autres sur notre territoire, pour retirer toutes les forces non libanaises du pays et pour appuyer les efforts du Président en vue de libérer, d'unir et de développer le Liban.

312. Il y a un an, nous avons demandé à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez, de reconnaître la décision du Liban de retirer les forces israéliennes, syriennes et de l'OLP. Au début du printemps, nous avons demandé à la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi, d'appuyer le droit du Liban de faire sortir toutes les forces non libanaises du pays. L'accord conclu au mois de mai 1983 entre le Liban et Israël, sous la surveillance des Etats-Unis, exige que toutes les forces israéliennes se retirent du Liban. Récemment, le président Gemayel a envoyé des lettres au président Assad et à M. Arafat leur demandant de retirer leurs forces armées du Liban.

313. Le Conseil de sécurité a affirmé à maintes reprises notre droit d'étendre notre souveraineté sur notre territoire. Depuis 1978, les Nations Unies ont maintenu la FINUL, une force qui, face à des difficultés énormes, a fait respecter les droits légitimes du Liban dans la région en fournissant la sécurité et en donnant espoir à la population locale. Aux pays qui contribuent à cette force nous exprimons notre profonde gratitude.

314. Nous sommes grandement reconnaissants aux Etats-Unis, à la France, à l'Italie et au Royaume-Uni de participer à la force de maintien de la paix au Liban et d'aider le Gouvernement libanais à réaliser ses nombreux objectifs. Le Liban tient à rendre un hommage spécial au président Reagan qui s'est lui-même de tout cœur engagé à aider le Liban à retrouver son unité, sa souveraineté et son indépendance. La semaine dernière, les efforts des Etats-Unis et de l'Arabie saoudite, grâce à une activité diplomatique à la fois intense et calme entre Beyrouth et Damas, ont mené à un cessez-le-feu qui, nous l'espérons, mettra fin aux effusions de sang et marquera le début d'un processus politique visant la conciliation des conflits et des intérêts. Nous sommes reconnaissants aux Etats-Unis et à l'Arabie saoudite, ainsi qu'à leurs diplomates compétents, qui ont œuvré sans relâche pour aboutir au cessez-le-feu. Nous nous adressons maintenant aux Nations Unies pour nous aider à établir un mécanisme qu'elles puissent superviser de façon appropriée. Nous espérons que cet objectif urgent et humain recevra l'appui enthousiaste de tous les Membres de l'Organisation.

315. En résumé, le message que le Liban adresse à l'Assemblée générale est le suivant : aidez-nous à retirer toutes les forces non libanaises de notre pays et le Liban résoudra seul ses tensions internes et reprendra sa position utile en tant que pays contribuant à la paix mondiale et à la prospérité internationale, qu'elle soit culturelle ou économique.

316. Le Moyen-Orient est sans aucun doute une région où abondent les conflits; cependant, de tous les problèmes de la région, le problème libanais est le plus crucial et, partant, le plus urgent. La guerre entre l'Iraq et l'Iran

représente un danger pour la stabilité du Golfe. La rivalité au Moyen-Orient entre l'Union soviétique et les Etats-Unis menace le subtil équilibre des forces sur le plan international. Le problème palestinien représente un danger pour la paix dans l'Orient arabe. Le problème arabo-israélien représente une menace pour la structure des Etats dans la région. Et, finalement, il y a le problème que posent les mouvements minoritaires extrémistes et le danger qu'ils représentent pour la stabilité de l'ordre social dans la région.

317. Si le dialogue et la diplomatie peuvent être couronnés de succès au Liban, ce succès en créera dès lors d'autres, tandis que les parties à ces initiatives deviendront plus crédibles et trouveront un nouvel élan pour poursuivre le règlement d'autres problèmes. Si le Liban tombe, toutes les sociétés, depuis le Maroc, à l'ouest, jusqu'aux Etats du Golfe, à l'est, seront menacées. Aujourd'hui, le monde assiste en spectateur à la bataille qui fait rage entre l'ordre et l'anarchie; chaque régime dans la région en attend l'issue avec crainte. S'il est des crises dont les conséquences annoncent le commencement ou la fin d'une ère, la crise libanaise est bien l'une de ces crises. D'un point de vue réellement historique, la crise du Liban est déterminante, et les événements futurs seront jugés par ce qui a été fait ou n'a pas été fait au présent stade.

318. Le Liban fait l'impossible avec les moyens limités dont il dispose. Le gouvernement exerce un contrôle efficace sur à peine plus de 15 p. 100 du territoire, alors que la population, quelles que soient les forces qui la contrôlent, est en très grande majorité pour le gouvernement. Le président Gemayel n'a cessé de lancer un appel à tous les dirigeants de l'opposition en leur demandant de s'associer à un dialogue qui leur permettrait d'établir les principes sur lesquels le nouveau Liban sera fondé. Une commission du dialogue a été maintenant constituée et on s'efforce actuellement de la convoquer dès que possible. Tout est prêt pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale, et l'opposition a été invitée à y participer.

319. L'année dernière, nous avons constitué une armée dont le rôle est d'assurer la défense impartiale de tout le régime politique libanais; une armée du peuple tout entier, pour le peuple tout entier. La cohésion affichée par l'armée le mois dernier reflète la cohésion qui cimente la société libanaise, quelles que soient les difficultés extérieures qui sont exploitées sans merci par des éléments étrangers. Nous avons instauré la paix et l'ordre dans la ville de Beyrouth, seule zone placée exclusivement sous l'autorité du gouvernement. Lorsque le gouvernement fait régner son autorité, les différentes communautés vivent en paix comme une seule famille, et personne ne regarde son voisin avec méfiance.

320. Lorsque je parle à l'Assemblée du Liban, je parle d'une question qui n'est pas étrangère aux représentants. Depuis une centaine d'années, les Libanais émigrent en Extrême-Orient, en Asie du Sud-Est, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique et aux Amériques et, plus récemment, en Europe et dans les Etats du Golfe. D'ambitieux et d'audacieux Libanais ont été à l'origine de grandes réalisations intellectuelles et artistiques et de grandes réussites sur le plan du développement dans les nouveaux pays où ils ont installé leurs foyers. Dans la plupart des pays représentés à cette assemblée, des Libanais détiennent des positions clefs dans les pouvoirs publics, dans l'éducation et dans les affaires. Ils ont quitté leur pays natal à la poursuite d'un rêve, le rêve d'exceller et d'assurer à leur descendance plus, beaucoup plus que ce qu'ils ont eu eux-mêmes. Je connais également, toutefois, les rêves nourris par les Libanais aujourd'hui sur la terre torturée du Liban. Ce sont de simples rêves. La plupart des membres

de l'Assemblée jugeraient surprenant qu'ils soient qualifiés de rêves. Les Libanais rêvent de mener une vie simple, une vie ordinaire. Ils rêvent de revenir dans leurs cités, dans leurs villes, dans leurs villages. Ils rêvent d'ouvrir leurs boutiques le matin et de les fermer le soir. Ils rêvent d'engranger leurs récoltes, d'envoyer leurs enfants à l'école et de les accueillir à la maison le soir. Ils rêvent de promenades pacifiques jusqu'à la source du village. Ils rêvent de se réunir au coucher du soleil et de raconter des histoires ordinaires et les faits ordinaires d'une vie ordinaire. Ils rêvent de ce que les autres tiennent pour avéré.

321. Je suis porteur des aspirations d'un peuple assiégé. Ma voix se fait l'écho de la voix de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont perdu la vie dans un impitoyable conflit international.

322. Ce que je demande à la communauté internationale, rassemblée dans cette salle, c'est d'aider la nation libanaise à obtenir les conditions normales — ce qui est le minimum — d'une existence nationale. Le peuple libanais lui-même tient à accomplir le reste. Le peuple libanais est un peuple capable, inventif et laborieux. Il ne succombera pas aux violences du chaos et du conflit internationaux, mais puisera dans les souffrances qu'il a endurées le courage de forger une identité nationale plus forte et plus profonde. Nous nous plaisons à penser que nous ne sommes pas seuls dans cette lutte, et nous nous tournons vers nos frères de la société des nations en leur demandant encouragement, assistance et appui.

323. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je vais donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la deuxième.

324. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*]: Ce matin [13^e séance], dans son sermon du vendredi, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a futillement tenté de donner quelque crédibilité à son régime discrédité, en ne faisant, une fois de plus, qu'apporter la preuve de son hypocrisie, de sa duperie, de sa médisance et de sa bravade.

325. Il a accusé mon pays d'avoir commis une agression contre l'Iran. Je n'entrerai pas en détail dans les faits de la cause, premièrement, pour la simple raison que ces faits ont été présentés, en maintes occasions, devant les divers organes de l'Organisation des Nations Unies et, deuxièmement, pour la raison à propos de laquelle je défie le Ministre des affaires étrangères de l'Iran de venir ici, à cette tribune, annoncer une prise de position analogue à celle de mon pays — que l'Iraq est prêt à soumettre à l'arbitrage d'une tierce partie impartiale la question de savoir qui a commis une agression contre qui.

326. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iran s'est efforcé de jeter le discrédit sur les gestes pacifiques de mon pays en citant le document A/C.1/35/5. Nous sommes habitués à ce que l'Iran ait pour pratique de faire des citations hors de contexte. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a tout simplement cité une ligne sur un total de deux pages et demi, et je ne vais pas importer les représentants en donnant lecture de ce long document afin de leur montrer combien est trompeuse la citation du Ministre des affaires étrangères de l'Iran et combien ont peu de crédit le reste des citations figurant dans sa déclaration.

327. Il a fait allusion à la mission du Secrétaire général entreprise dans le but d'inspecter les régions civiles en Iran et en Iraq et il a attaqué le Conseil de sécurité pour ne

pas avoir donné suite au rapport du Secrétaire général sur les travaux de cette mission. Les membres du Conseil de sécurité savent parfaitement que, si le Conseil de sécurité n'a pas tiré de conclusions relatives à ce rapport, ce n'est qu'en raison du sabotage par le Gouvernement iranien visant à empêcher le Conseil de parvenir à une conclusion pacifique sur la base des travaux de cette mission.

328. Au lieu de répondre aux propositions sérieuses avancées par l'Iraq pour régler le conflit de manière pacifique, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran s'est lancé dans une description théâtrale de l'attaque de Dezful et Andimeshk. Il ne précise cependant pas devant l'Assemblée générale que cette attaque n'était qu'une riposte à de précédentes attaques iraniennes lancées contre des cibles civiles iraqiennes, la dernière étant celle lancée contre Shandry, au nord de l'Iraq, il y a deux jours, qui a entraîné la mort de 16 personnes, dont deux enfants, et infligé des blessures à 31 autres, parmi lesquelles 15 enfants. Il ne dit pas à l'Assemblée que l'Iraq ne perd pas une occasion de demander aux Iraniens qu'ils ne lancent pas d'attaques militaires sur les objectifs civils. Il ne fait aucune mention des nombreuses propositions de l'Iraq présentées et distribuées dans des documents des Nations Unies, relatives à la volonté — une volonté sincère et véritable — de l'Iraq de parvenir à un accord pour épargner les cibles civiles des attaques militaires.

329. Ai-je besoin de rappeler la pratique iranienne d'exécuter les prisonniers de guerre ou de recruter des enfants et de les jeter dans la guerre — pratique qui a été récemment condamnée par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités —, comme c'est le cas dans le détroit d'Hormuz ? Il s'agit de la forme la plus aiguë de chantage et de tromperie. Cela rappelle la politique du Chah, le gendarme du Golfe. Si le régime iranien désire véritablement maintenir la sécurité et le bien-être dans la région, pourquoi ne met-il pas un terme à son occupation des trois îles arabes, occupation qui avait été entreprise par le Chah ?

330. Nous savons quel est le problème essentiel avec le régime des mollahs. C'est l'illusion d'exporter la révolution. Je défie les Iraniens de monter à cette tribune et de nous dire quel est le pays islamique — qu'ils en nomment un seul — dans les affaires intérieures duquel ils n'ont pas essayé de s'ingérer.

331. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole à cette heure tardive, mais, au cours de la dernière déclaration du débat général, nous avons entendu une analyse de la situation arabe et de la situation libanaise qui ne concorde pas du tout avec notre propre analyse de cette même situation. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a présenté notre analyse le 28 septembre [9^e séance]. Je ne veux pas répéter ce qu'il a déjà dit en ce qui concerne les raisons de la crise libanaise.

332. Le Liban fait face à une agression étrangère qui est devenue une agression multinationale. Il souffre de l'occupation israélienne. Il souffre de l'occupation des Etats-Unis et d'autres formes d'occupation de la part de la force multinationale. Nous avons clairement exprimé notre position en ce domaine. Il m'appartient cependant de rappeler à l'orateur qui m'a précédé la position fondamentale de la République arabe syrienne concernant les ravages au Liban entraînés par la force multinationale et par les forces étrangères, tous ravages importés des Etats-Unis. Je voudrais citer la déclaration du Ministre des affaires étrangères :

« Notre position sur tous ces problèmes est claire et repose sur les principes suivants. Premièrement, l'unité du Liban, son indépendance et sa souveraineté sont des principes qui, de l'avis de la Syrie et des pays arabes, ne peuvent être ni violés ni modifiés. Les pays arabes œuvreront toujours dans ce but et appuieront le peuple libanais frère afin de rétablir son unité nationale, son indépendance et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. A cet égard, nous avons contribué à l'élaboration de l'accord récent conclu il y a quelques jours entre les parties à la guerre civile au Liban. » [*Ibid.*, par. 144.]

333. Lorsque le Ministre de la Syrie déclare que nous avons contribué à l'instauration de cet accord, nous pouvons espérer au moins que le Liban prendra note du fait qu'il existe un accord, et il est important pour moi de le lire ici, parce qu'il s'agit d'un accord qui, s'il est appliqué en toute bonne foi et avec pour objectif la réconciliation nationale, pourra changer le cours de l'histoire de la guerre civile au Liban et replacer le Liban au sein des pays arabes qui font face à l'agression sioniste soutenue de l'extérieur. Il est nécessaire que je lise cet accord, qui est accepté par le Gouvernement libanais, car on pourra alors voir que la situation au Liban et les récents combats qui s'y sont déroulés constituent une guerre civile, un conflit interne avec lequel la Syrie n'a rien à voir, chose qui, d'ailleurs, a été admise par le Gouvernement libanais. Je citerai donc l'accord dans son ensemble et en anglais, à partir du texte publié dans le *New York Times* le 27 septembre 1983. Ce texte se lit comme suit :

« Il doit être mis fin immédiatement aux combats sur le territoire libanais, sur tous les fronts et lignes de démarcation. Des observateurs neutres veilleront au maintien de la trêve.

« Un comité sera formé comprenant des représentants de l'armée libanaise, du Front de salut national, des forces libanaises et d'Amal, pour mettre au point les arrangements nécessaires et appliquer le cessez-le-feu* . »

Il est ensuite demandé

« qu'une conférence soit convoquée d'urgence en vue d'entamer le dialogue sur le plan national entre les parties suivantes :

« Pour le Front de salut national : M. Walid Jumblat, l'ancien premier ministre Rashid Karami et l'ancien président Suleiman Franjeh.

« Pour les forces libanaises : l'ancien président Camille Chamoun et M. Pierre Gemayel.

« Sont également invités à participer à la conférence l'ancien premier ministre Saeb Salam, M. Adel Osseiran et M. Raymond Edde.

« Le Président est heureux d'accueillir aussi un représentant de chacune des nations sœurs de Syrie et d'Arabie saoudite pour participer à la conférence aux côtés de la délégation libanaise officielle, qui comprendra, outre le président Gemayel, un représentant des pouvoirs exécutif et législatif respectivement* . »

334. Tel est le texte de l'accord et si j'ai voulu vous le rappeler c'est que je tiens à ce qu'il soit consigné dans le procès verbal de cette séance, car l'esprit et le texte de cet accord prouvent clairement que la République arabe syrienne est un Etat qui, en coopération avec les Etats arabes, a contribué au cessez-le-feu d'une guerre fratricide et destructive.

335. Ce qui retient aussi mon attention, c'est ce qu'a dit le Président de la Syrie à propos de la présence de certaines troupes syriennes dans le nord. Nous en avons

*Cité en anglais par l'orateur.

d'ailleurs déjà parlé à maintes reprises et le Ministre des affaires étrangères du Liban sait pertinemment de quoi il s'agit. Je tiens néanmoins à citer ce que notre président a déclaré au *Los Angeles Times* et au *Washington Post*, le 14 août 1983 :

« Il est faux de croire que nous allons quitter le Liban pour qu'il devienne la proie facile des Israéliens. Le Liban est un pays arabe auquel nous lient un passé et un destin communs. Le retrait des troupes syriennes du Liban n'est pas le problème. Nous n'avons besoin de personne pour nous convaincre de retirer nos forces. Si les Etats-Unis d'Amérique souhaitent le retrait des forces syriennes, il faut qu'ils obligent Israël à appliquer les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité relatives à l'invasion du Liban par Israël. Ces deux résolutions demandaient le retrait complet d'Israël du territoire libanais, sans imposer aucune condition au Liban. »

Le Président de la Syrie, dont je désire rappeler ici les paroles au Ministre des affaires étrangères du Liban et aux membres de l'Assemblée générale, a encore ajouté ce qui suit :

« Nous souhaitons que le Liban soit libre dans le cadre des pays arabes, à l'abri de l'invasion et de l'hégémonie israéliennes, qu'il soit un Etat en mesure d'exercer ses droits et de tenir ses engagements dans le cadre des pays arabes, comme la Syrie et les autres pays arabes. »

336. Malgré cela, nous constatons qu'on fait l'éloge des forces multinationales et du rôle qu'elles jouent au Liban. Mais ce rôle, qui va créer un nouveau Viet Nam, mènera ensuite à la destruction du Liban et de la Syrie ainsi que d'autres pays. Nous désirons attirer votre attention sur le fait qu'une analyse devrait être objective et ne pas perdre de vue la réalité du moment. Une telle analyse devrait montrer que la guerre civile qui a éclaté au Liban a pris fin avec l'accord signé par la Syrie et l'Arabie saoudite et le Gouvernement libanais.

337. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai peur de n'avoir rien trouvé d'important dans la déclaration du représentant de l'Iraq. Si j'avais su ce qu'il avait l'intention de dire, je n'aurais sans doute pas demandé à exercer mon droit de réponse. Il a simplement dit que nous avions tenté en vain ce matin de discréditer le régime du président Saddam Hussein. Nous estimons que notre tentative n'a pas été vaine, mais au contraire très utile. Nous n'avons nullement l'intention de discréditer un régime qui est déjà très discrédité par son président. Celui-ci s'acquitte très bien de cette tâche. Pourquoi nous en occuperions-nous ? Il a déclaré être disposé à faire appel à une tierce partie pour décider qui était l'agresseur. Je crois comprendre qu'un tribunal islamique international a été formé par un certain nombre de législateurs de différents pays. Ces législateurs désiraient visiter notre pays. Nous les avons accueillis, tout comme nous avons accueilli les représentants du Secrétaire général. Je suppose qu'ils attendent toujours la réponse du président Saddam, pour savoir s'ils peuvent se rendre aussi en Iraq. Quand nous connaissons sa réponse, nous saurons s'ils sont prêts ou non à accepter la visite d'une tierce partie. Ils nous le feront savoir, bien entendu.

338. Ils ont également déclaré — c'était un mensonge évidemment — que nous avons bombardé des quartiers résidentiels. Quand nous avons annoncé qu'ils avaient bombardé nos quartiers résidentiels, nous avons invité le Secrétaire général à envoyer en Iran des représentants qui puissent constater les faits par eux-mêmes et préparer un rapport sur la question. Nous serions très heureux si l'ambassadeur de l'Iraq invitait aujourd'hui même les

représentants du Secrétaire général à se rendre dans son pays pour leur présenter toutes les preuves qu'ils ont contre nous et leur montrer tous les méfaits dont ils nous accusent. Cela devrait être très facile. Pourquoi ne le font-ils pas ?

339. Enfin, le représentant de l'Iraq a dit qu'il nous lançait un défi. Nous ne les défions pas. Nous les ignorons seulement.

340. M. ELHOFARI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais exprimer mon regret du fait que le Ministre des affaires étrangères du Liban a parlé contre mon pays. Dans une tentative irréaliste, il s'est efforcé de donner des dimensions externes à la situation interne du Liban.

341. Nous savons tous quels sont les problèmes du Liban. Ils découlent de la signature d'un accord entre le Liban et l'entité sioniste, en dépit de l'opposition de la majorité du peuple libanais. Au lieu de rectifier les erreurs commises par les autorités libanaises et de revoir cet accord, ces autorités ont fait appel à des forces coloniales pour attaquer et détruire leur pays après avoir accepté l'occupation d'un tiers du territoire libanais par l'entité sioniste et après avoir tué une grande partie de la population libanaise. A présent, ils essaient de rejeter la responsabilité de ces actes sur leurs frères arabes.

342. Le Liban doit rétablir la situation dans laquelle il se trouve depuis qu'il a imposé l'accord lebanon-sioniste. Nous rejetons vigoureusement tout ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères du Liban à ce sujet.

343. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Iraq a demandé à intervenir une fois encore pour exercer son droit de réponse. Je me permets de lui rappeler qu'il doit limiter sa seconde déclaration à cinq minutes.

344. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de faire une première remarque. Je me demande si cela fait une différence que la délégation iranienne soit présente ou non, car même lorsqu'elle est présente elle n'écoute pas ce qui se dit dans cette salle. Je n'ai pas dit, loin de là, qu'ils se sont lancés dans une vaine tentative visant à discréditer les régimes de mon pays. Ce que j'ai dit, c'est que, dans son sermon de ce matin, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran s'est lancé dans une vaine tentative pour que son régime discrédité acquière une certaine crédibilité, ce qui ne fait que prouver une fois encore son hypocrisie, ses abus, ses supercheries et ses défis.

345. La façon dont les mollahs dénaturent ce qui leur est dit clairement révèle la politique de leur régime à Téhéran et la façon dont ils abordent les relations internationales, notamment leur attitude à l'égard de cette organisation. Cela s'applique au prétendu tribunal islamique international qui est installé à Téhéran, et cela s'applique également à ce qu'il qualifie de mensonge de notre part. Ils devraient lire la Charte. Ils sont liés par ses dispositions.

346. Notre défi tient toujours. Nous les mettons au défi de se soumettre à la volonté de l'Organisation, aux dispositions de la Charte et aux résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

347. M. ABOUASSI (Liban) [*interprétation de l'arabe*] : Je souhaite simplement ajouter ce qui suit. Le principe du retrait des forces étrangères des territoires illégalement occupés et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats sont deux principes fondamentaux reconnus par la communauté internationale et le droit international. L'application de ces deux principes devrait garantir que mon pays ne souffrira plus de la destruction provoquée par la guerre.

348. Quant à la Libye, le fait que le colonel Kadhafi ait reconnu la présence de troupes libyennes au Liban et qu'il se soit déclaré prêt à envoyer ces forces participer à la guerre est une réponse suffisamment évidente aux commentaires qui ont été faits à propos de la guerre au Liban.

349. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé la parole pour répondre à une déclaration faite par l'un des orateurs au cours du débat général. Je lui donne la parole en vertu de la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, et sur la base de semblables précédents.

350. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères du Liban, dans sa déclaration plutôt envenimée de cet après-midi, a un peu doré la pilule lorsqu'il a dit que le Liban renouvelait son engagement envers les Palestiniens, dont la présence au Liban est légale, et qu'il a réaffirmé qu'ils jouiraient de tous les droits et de tous les privilèges que le droit leur reconnaît.

351. Toutefois, il a omis quelque chose dans sa déclaration. Il n'a pas dit que la présence des Palestiniens au Liban n'était pas le choix des Palestiniens, mais le résultat d'une agression commise contre les Palestiniens et de leur expulsion à la pointe des baïonnettes israéliennes. Il a dit que les Palestiniens se sont trouvés au Liban à la suite de la création d'Israël, ce qui n'est vrai qu'en partie. Je m'attendais à ce qu'il dise qu'ils se trouvaient là à la suite de leur expulsion forcée de leur patrie, et qu'ils cherchaient un abri temporaire.

352. Quoi qu'il en soit, la présence palestinienne au Liban est régie par des accords bilatéraux avec le Gouvernement libanais qui ont été ratifiés par le Parlement libanais, et dans lesquels il est également question de la présence armée palestinienne au Liban pour défendre les Palestiniens contre l'agression étrangère. Ces accords ont été entérinés dans les Protocoles de Riyad et du Caire. Apparemment, cela lui a échappé — et je ne le lui reproche pas.

353. Nous sommes fiers de dire que les réfugiés palestiniens se sont transformés en des combattants de la liberté. Ils ont agi ainsi pour exercer leur droit à l'existence et leur droit de rentrer dans leurs foyers, dont ils avaient été expulsés. Nous pensions que tout le monde nous aiderait à exercer ce droit, au lieu d'ériger des obstacles à son exercice.

354. Le Ministre des affaires étrangères du Liban a parlé d'une lettre adressée par le président Gemayel au président Arafat, lui demandant de retirer nos forces armées du Liban. Il nous a rappelé que l'OLP devait retirer ses combattants du Liban, ainsi que l'avaient accepté nos dirigeants.

355. Dans l'une des résolutions du Conseil de sécurité, il est bien établi qu'en juin 1982 l'OLP avait décidé de transférer ses éléments armés de Beyrouth afin d'épargner à cette ville d'autres destructions et de nouvelles effusions de sang. Nous avons honoré notre engagement. De juin jusqu'à fin août, nous avons été empêchés de quitter Beyrouth. Cela explique la nouvelle destruction de Beyrouth par les Israéliens, provoquant des milliers de victimes supplémentaires. Ce n'est pas parce que les Palestiniens s'y trouvaient, c'est parce que les Israéliens et leurs valets avaient projeté de détruire Beyrouth et d'éliminer physiquement les éléments armés palestiniens.

356. Je rappellerai ici que, le 26 juin 1982, le représentant des États-Unis avait, au Conseil de sécurité⁸, usé de son droit de veto contre un projet de résolution⁹ demandant un cessez-le-feu à Beyrouth. Il avait bien

expliqué qu'il avait recours au veto parce que ce projet de résolution ne mentionnait pas la notion de l'élimination des éléments armés palestiniens. Lorsque nous nous sommes proposés de nous retirer en juin 1982, nous en avons été empêchés parce qu'ils voulaient nous éliminer. Comme nous le savons tous, l'élimination d'êtres humains est une doctrine fasciste et nazie, ainsi que l'ont exprimé les membres de la délégation des États-Unis au Conseil de sécurité.

357. L'OLP a retiré ses troupes de Beyrouth conformément à son engagement. Le résultat est bien connu : le génocide de Sabra et de Chatila, le massacre de centaines d'entre nous, des femmes et des enfants innocents. Nous gardons nos armes parce que nous devons exercer notre droit de défendre notre peuple et épargner à nous-mêmes et au monde un autre holocauste comme celui de Sabra et de Chatila, un acte criminel qui n'a même pas été condamné par la communauté internationale et dont les auteurs, ou les défenseurs de ceux qui l'ont perpétré n'ont pas été sanctionnés.

358. Le président Arafat a dit très clairement au président Gemayel que l'OLP est tout à fait désireuse de discuter et de négocier l'avenir de notre présence et la présence des Palestiniens au Liban avec les autorités libanaises. Jusqu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse des autorités libanaises à notre invitation de converser et de négocier ensemble.

359. Je répète que notre présence est régie par un accord. Toute révision des dispositions de cet accord ne s'effectuera qu'au moyen de discussions bilatérales entre les deux parties intéressées.

360. Nous sommes heureux aussi qu'un cessez-le-feu soit intervenu au Liban, mais n'eut-il pas mieux valu que ce cessez-le-feu ait été conclu il y a deux semaines, par l'entremise du Conseil de sécurité ? Ce dernier aurait alors exercé sa responsabilité plutôt que de laisser concocter un cessez-le-feu en dehors du Conseil et de permettre ainsi de ne pas tenir compte de la loi et des recours dont nous disposons à l'ONU.

361. Le Ministre des affaires étrangères du Liban a dit que le problème palestinien constituait une menace à la paix dans l'Orient arabe. Mais ne sait-il pas que ce n'est pas le problème palestinien, mais l'objectif expansionniste du sionisme qui est la vraie menace ? A-t-il oublié que, depuis 1954, Israël a déclaré très clairement qu'il voulait occuper le sud du Liban et a choisi un officier chrétien — même s'il s'agit d'un commandant — comme laquais dans cette région ? C'est ainsi qu'il a déformé l'histoire et l'a présentée sous un faux jour.

362. On peut naturellement parler de cause et de résultat, on peut en dire long sur ce point, mais le temps manque.

363. Le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, dans la déclaration qu'il vient de faire, a dit :

« La condition essentielle à la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban est d'assurer le retrait immédiat et total de toutes les forces israéliennes et le respect scrupuleux de la non-ingérence de la part de toutes les puissances extérieures. Cela faciliterait grandement les efforts entrepris en encourageant toutes les factions libanaises en présence à entamer des négociations conduisant à la réconciliation nationale. »
[Voir par. 235 ci-dessus.]

364. Le problème repose également sur la réconciliation nationale. Admettons-le; il y a un manque de réconciliation nationale, mais par-dessus cela, il y a une présence israélienne qui s'y oppose.

365. Enfin, et je suis pleinement d'accord : le rêve libanais est de mener une vie simple, ordinaire. C'est là exactement le rêve des Palestiniens : mener une vie simple et ordinaire, rentrer dans nos villes et nos villages; et c'est

ce que nous essayons de faire. C'est pourquoi nous faisons appel au monde pour qu'il nous aide à revenir dans nos villes, dans nos villages, et nous espérons enfin que l'heure de la réalisation du rêve des Libanais ne tardera pas autant que pour les Palestiniens qui attendent, non pas la réalisation de leur rêve, mais le rétablissement et l'exercice de leurs droits, de leurs droits inaliénables dans notre belle et pacifique Palestine. Nous espérons ardemment retrouver la paix dans notre patrie.

La séance est levée à 21 h 15.

NOTES

1. *Nord-Sud : Un programme de survie*; rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, sous la présidence de Willy Brandt, Paris, Gallimard, 1980.

2. *Common Crisis North-South: Cooperation for world recovery*, the Brandt Commission 1983, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press.

3. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I, sect. A.

4. *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

5. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.

6. *Ibid.*, trente-huitième année, *Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15943.

7. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 71.

8. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année*, 2381^e séance.

9. *Ibid.*, trente-septième année, *Supplément d'avril, mai et juin 1982*, S/15255/Rev.2.